



Université d'Ottawa | University of Ottawa

Faculté des sciences sociales | Faculty of Social Sciences
École supérieure en affaires publiques et internationales/
Graduate School of Public and International Affairs

Mémoire :

« Analyse de l'impact sur la croissance économique des paradis fiscaux des mesures de transparence et de collaboration internationale adoptées suite aux pressions exercées par l'OCDE. »

Travail présenté à : Patrick Leblond et Maral Kichian

Par: Pierre Lavallée

Numéro d'étudiant : 385265

Pour le cours : API6999 F

Le 9 Janvier 2013

1) Introduction

Lorsqu'on entend les termes paradis fiscaux (PF) ou Centre financier offshore (CFO), certains penseront à des plages tropicales, d'autres au crime organisé, au blanchiment d'argent, ou à l'évasion fiscale. On a aujourd'hui l'image du 'Uglands House' aux Iles Caïmans avec ses boîtes aux lettres où 12000 firmes ont leur siège social. C'est ce que le président Obama a décrit comme étant 'soit le plus gros édifice au monde, ou la plus grosse escroquerie fiscale au monde'. (Obama 2009)

Au cours de ce travail, nous essayerons de voir quel fut l'impact sur la performance économique des paradis fiscaux, des mesures de transparence et de collaboration internationale adoptées suite aux pressions exercées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Pour répondre à cette question, nous examinerons la croissance économique, des pays ayant été mis sur les listes noires, grises, et blanches des paradis fiscaux non coopératifs, telle que définie par l'OCDE. Nous nous servirons des données du Produit intérieur brut (PIB) tel que compilé par la Banque Mondiale, en essayant de voir s'il y a relation entre le taux de croissance du PIB regardant plus précisément les années où les pays ont été mis ou ont été retirés des listes.

Mais avant de faire cette analyse statistique descriptive, nous nous devons de définir premièrement ce que sont les paradis fiscaux. Nous essaierons de voir pourquoi ils existent, et

nous donnerons un peu d'histoire. Nous verrons aussi ce que fut leur évolution, surtout ces dernières décennies. Ceci sera fait à la section 2. À la section 3, nous parlerons des problèmes qui peuvent être causés par les bas taux d'imposition et par le secret bancaire des PF sur les revenus des pays de l'OCDE. Nous parlerons alors du projet de l'OCDE ayant pour but de contrer les méfaits des PF sur l'économie des pays membres.

À la section 4, nous tenterons de trouver si on peut voir un effet entre 'les menaces' de l'OCDE, et la performance économique des pays que l'on accuse d'être des PF non coopératif. Nous regarderons la croissance économique de ces pays en nous servant du produit intérieur brut (PIB) tel que compilé par la Banque Mondiale. La croissance du PIB sera donc examinée, en essayant de voir s'il y a une relation entre les changements du PIB des paradis fiscaux et le fait d'avoir ou non été ajouté ou enlevé d'une liste. Lorsqu'il sera possible, la croissance du PIB d'un pays sera comparée avec celle d'autres pays ayant une taille économique comparable, ou avec la croissance des pays ayant été mis sur les listes en même temps, ou la croissance des pays et sa région géographique. Nous tenterons de voir, en se servant de d'autres statistiques, si on peut trouver une relation entre la croissance des économies des pays. Ceci sera fait en regardant deux ou trois différents types de données et en regardant en particulier 3 paradis fiscaux de la région des caraïbes.

2) Que sont les paradis fiscaux ou centres financiers offshore?

Dans cette section, nous donnerons plusieurs définitions de paradis fiscaux et de centre financier offshore. Nous essayerons de voir en quoi PF et CFO sont semblables, sont différents, et comment, en utilisant le terme CFO, certains essaient de rendre plus légitimes les activités de ces pays. Nous donnerons plusieurs définitions, mais nous nous concentrerons en plus de détail sur la définition de l'OCDE, et ce, afin de nous aider à comprendre pourquoi les listes noires, grises et blanches furent mises en place. C'est dans cette section que nous apporterons des réponses aux questions : pourquoi les paradis fiscaux existent-ils et quelle fut leur évolution à travers le temps?

2.1. Définition de paradis fiscaux

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ? Comme le dit Laurent Leservoisier, « il y a autant de définitions des 'paradis fiscaux' qu'il existe de paradis fiscaux » (Leservoisier 1990, p.7). Chaque paradis est créé avec sa propre spécificité. Ils sont tous différents les uns des autres. Ils ont tous leurs particularités.

On peut les classifier dans différents grands ordres :

- Pays avec secret bancaire
- Taux d'imposition réduit et peut-être même non existant
- Associé au blanchiment d'argent/au crime organisé

- Associé à la vente d'armes
- Pavillons de complaisance (conditions sociales minimales, travailleurs sans recours, non-respect de l'environnement)
- Associé aux mercenaires, aux compagnies de 'sécurité'

Selon certains, un PF est un pays qui se définit ainsi, souvent sur leurs sites WEB, comme les Barbade et les Iles Caïmans (Palan 2003, p.39). Mais d'après cette définition, la Suisse et le Luxembourg ne seraient pas des PF. Monaco ne serait pas non plus un PF car le Prince Albert affirme que son pays n'est pas un PF (Bern 2010).

Une autre caractéristique qui définit un PF indique qu'il s'agit de pays qui, par ses lois sur l'impôt réduit, essaient d'attirer la formation de filiales de compagnies-mères venant de pays industrialisés, mais où les taux d'imposition sont plus élevés.

L'OCDE le définit comme suit : (OCDE 1998) un PF est une juridiction qui n'impose pas ou très peu d'impôt direct sur les services financiers et qui en plus a **une** des caractéristiques suivantes :

- régime avec peu de transparence
- Ne participe pas dans l'échange d'information
- Régime qui facilite l'établissement d'entités sans activités substantielles (des filiales pousse papier). (Ce critère fut retiré en 2001.) (OCDE 2012)

En gros, un PF a un taux d'imposition très favorable pour les individus, les compagnies, ou les deux. Mais ce n'est pas la seule caractéristique. Il faut aussi avoir d'autres caractéristiques telles :

- Le secret bancaire (protection de la confidentialité des déposants)

- Le secret professionnel (avocats, comptables)
- Actions aux porteurs (afin que les actionnaires réelles ne soient pas connues)
- Un minimum de restriction financière (permettant ainsi de contourner les lois/règlements, restrictions qui existent dans le pays d'origine)
- Facilité de créer une compagnie en se servant de prête-nom. Il y a souvent des frais administratif annuel, et ce sont souvent des frais qui financent les dépenses gouvernementales. Ces frais sont souvent minimes pour les sociétés (par exemple 233\$ par années en moyenne pour une compagnie aux Iles Vierges Britanniques), mais qui arrive à des sommes importantes pour l'État quand on prend en considération le très grand nombre de compagnies. Encore avec l'exemple des Iles Vierges Britanniques, en 1998, ces frets exigés à 300 000 compagnies enregistrées amenèrent 70\$ million dans les coffres du pays, soit 51% des revenus gouvernementaux du pays (EIU 1999)
- Stabilité politique – le territoire doit être reconnu comme étant fiable aux yeux des investisseurs. (On peut penser ici au Liechtenstein et ses scandales, ou aux Iles Caïmans et la mauvaise presse qu'elle a reçue suite aux attaques du Président Obama, et le Liban, qui même s'il a de très bons avantages (secret bancaire) n'a pas une aussi bonne stabilité politique.)
- Un PF aura aussi des accords de non double taxation avec d'autres pays. Par ces accords bilatéraux, les pays s'entendent pour ne pas taxer deux fois les profits qui ont déjà été taxés dans un autre pays.

2.2. Définition de la finance offshore.

D'après le FMI, on considère comme *finance offshore* les services financiers offerts par les banques et autres agents à des non-résidents. Ces services incluent les dépôts faits par les non-résidents et les prêts aux non-résidents. Ceci pourrait être des prêts à des compagnies ou autres institutions financières. On pourrait aussi prendre l'argent des déposants et l'investir dans des marchés financiers (soit dans le pays même ou dans un autre pays). Un CFO est un centre financier qui offre des services de finance offshore. Offshore ne désigne donc pas un endroit qui est loin des côtes, ou au milieu de l'océan. C'est ainsi que Londres, New York et Tokyo peuvent être considérés comme étant de grands centres de finance offshore car une partie des transactions vient ou est destinée vers l'étranger.

Comme on peut le constater, il semble bien que pour certains CFO et PF veulent dire la même chose. Il faudrait ici dire que tous les CFO ne sont pas nécessairement des PF et par le fait même tous les PF ne sont pas des CFO.

2.3. Historique

D'après Ronen Palan de l'Université de Birmingham, il existe plusieurs mythes et faussetés au sujet des PF. Le 1er est que les banquiers suisses auraient inventé le secret bancaire afin de pouvoir protéger les capitaux juifs des nazis. Le secret bancaire qui existe en Suisse depuis 1934 aurait plutôt été inventé afin de protéger les banquiers suisses des autres États. (Palan 2003)

Le deuxième grand mythe tel que décrit par le FMI (FMI 2000) et l'OCDE est que les PF furent créés dans les années 60. Même s'il est vrai que depuis les années 60 les PF on eut une

surgescence à la fois en nombre et en pourcentage d'argent qui y transige, nous pouvons voir que des États qui ont les caractéristiques de PF existaient bien avant.

On parle de PF au 2^e siècle av. J.-C. Même si elles ne s'appelaient pas ainsi à cette époque, il y avait bien des zones franches dans la Méditerranée. Ces îles, où des transactions clandestines se faisaient, et ce, pour échapper aux taxes de 2.5 % imposé par Athènes, sont des exemples de PF. (Roisman 2011). Au Moyen-Âge, il y avait aussi les villes franches et les ports francs, tel Marseille, qui n'avaient pas de taxes. Au 20^e siècle, nous retrouvons la Suisse avec son secret bancaire (1934), le Luxembourg (Régime des sociétés holding de 1929), les îles anglo-normandes, et à la fin des années 40, les Bermudes et les Bahamas. Ce sont quelques exemples qui nous donnent une idée de l'évolution des PF.

Les CFO ont eu une surgescence dans les années 60 et 70 à cause du niveau grandissant des régulations du système financier. Les CFO furent utilisés afin de contrer les exigences des réserves, le plafond sur le taux d'intérêt, le contrôle des capitaux et le haut taux d'imposition dans les pays de l'OCDE (IMF 2000 p.10).

2.4. Bas taux d'imposition

Pour trouver des exemples de pays qui n'ont pas d'impôt, on peut regarder Monaco ou Andorre. Monaco n'a pas d'impôt sur le revenu depuis 1869, le prince de l'époque voulant se faire aimer par son peuple. Nous avons aussi certains pays qui ont des impôts sur les sociétés à entre 1% et 2.5% pour les compagnies dites « internationales » (taxhavens.biz 2011). Ce taux dérisoire semble être la soit pour être capable de dire « nous ne sommes pas un paradis fiscal car notre taux d'imposition n'est pas nul ».

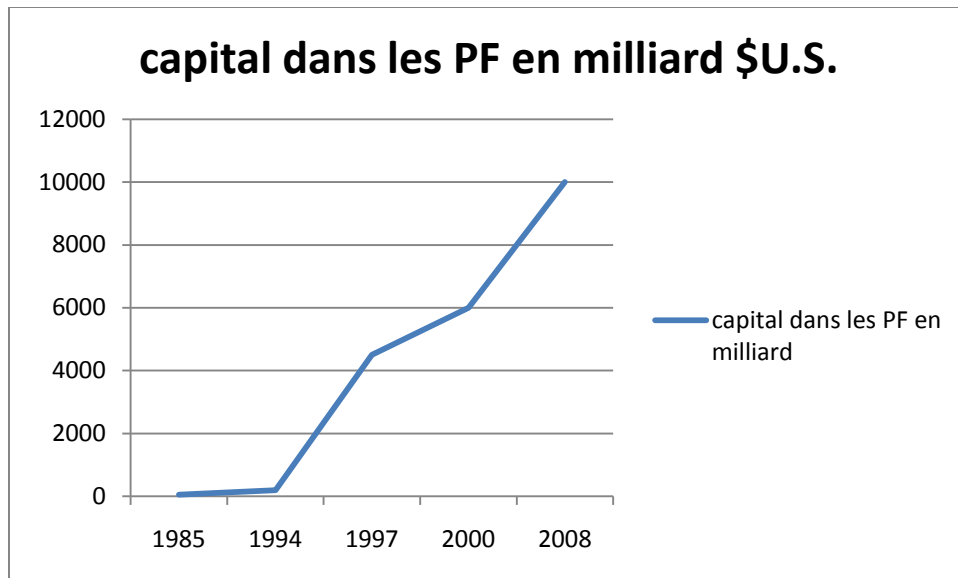
2.5. Évolution

En France en 1925, on estime à 400 millions de francs le montant de la fraude fiscale, et ce, pour 1683 millions de francs perçus par l'État. C'est donc 20-25% de fonds qui n'entrent pas dans les coffres de l'état. (Delalande 2011, p.318). En 2000, on estime à 250 milliards d'euros l'argent des ménages français qui se retrouverait caché en Suisse.

En 1999, 50 % des transactions financières transigeaient par un PF. Ces PF comptaient pour 3 % du PIB mondial. En 1994, les PF représentaient 26 % des actifs et 31 % des profits des compagnies américaines. De nos jours, en France, 99 % des compagnies du CAC40 ont des filiales dans les PF (Marie-Salomé Rinuy 2009). 83 des 100 plus grandes compagnies américaines (tel que compilé Forbes) ont des filiales dans les paradis fiscaux (Alepin 2004, p.53). En Grande-Bretagne, 98 % des compagnies du FTSE se retrouvent aussi dans les PF. Certains diront qu'une société comme Coca Cola est aussi présente dans 75 pays à travers le monde et qu'il serait donc normal de la retrouver aussi aux Iles Caïmans. Mais est-ce normal qu'elle y déclare la grande majorité de ses profits? Elle n'aurait ainsi pas eu à payer d'impôt sur \$1 milliard de revenu (Palan 2003, p.46) (Evans 2004).

Le montant des capitaux qui est géré et investi dans les PF a augmenté sans cesse au cours des trois dernières décennies. Il était de \$50 milliards en 1985, de \$200 milliards en 1994, \$4,5 billions¹ en 1997, \$6 billions en 2000, et \$10 billions en 2008.

¹ 4,5 Billion désigne ici 4500 milliard, en anglais ce serait 4.5 *Trillion*. 6 Billion serait 6 *Trillion* en anglais.



Source : TaxJusticeNetwork

De 35 à 40 % de tout les actifs financiers qui sont placés dans les ‘banques privées et la gestion de patrimoine’ se retrouve en Suisse. Nous avons vu une grande augmentation du nombre de compagnies enregistrées dans des PF. Ces augmentations nous indiqueraient que ce que fait l’OCDE pour contrer les effets des PF ne fonctionne pas.

Il est aussi possible de penser que sans les démarches de l’OCDE l’augmentation des PF serait plus grande, donc que les démarches de l’OCDE sont un pas dans la bonne direction.

Certains ont dit que lorsqu’un pays se retrouve sur la liste noire, une de deux choses peut se produire :

- Soit que ce pays est fui par les investisseurs qui ne veulent pas être associés avec un pays qui ne respecterait pas les lois;
- Soit que ce pays devient plus ‘attrayant’ pour ceux qui recherchent l’opacité offerte par ce pays.

2.6. Raisons de l'existence des PF, autre que le secret bancaire et les bas taux d'imposition

Les PF sont utilisés pour contrer les lois d'un pays. Ils peuvent être utilisés par exemple pour contourner les lois qui interdisent aux banques d'être dans plus d'un état, l'interdiction de 'vendre' des hypothèques et des polices d'assurance. Ces services qui sont illégaux aux États-Unis pourraient être légaux dans les PF. Par l'entremise d'une filiale, une compagnie américaine arrive donc à contourner ce qui est illégal dans son pays d'origine.

D'après Diamond et Diamond, les PF sont souvent utilisés non pas pour simplement épargner de l'impôt, mais afin d'éviter les taxes de succession et afin de cacher de l'argent lors de divorce ou de faillites (pas très éthique). (Palan 2003, p.42) De cette façon, les comptables/avocats ont réussi à cacher les mauvaises dettes de WorldCom, Enron, du gestionnaire Bernard Madoff, et plus récemment de la banque anglaise Northern Rock.

2.7. Est-ce que les PF sont en déclin ?

Un article intitulé 'les paradis fiscaux sont-ils en voie de disparition?' pose cette question. Christian Chavagneux répond à cette question par la négative. Il indique que malgré les traités de 'échange d'information' qui permet aux pays de sortir de la liste noire, l'effet sur les dépôts bancaires dans les paradis fiscaux fut minime. De plus d'après de l'information du ministère des Budgets de France, sur 230 requêtes d'information auprès de 18 pays, il n'y eut que 30 % de réponses et la qualité des réponses ne fut pas très fiable.

En contrepartie, Pascal Saint-Amans, directeur de l'OCDE indique que l'argent ne doit pas nécessairement être rapatrié afin que l'on considère la bataille de l'OCDE comme étant un

succès. Il indique que l'échange d'information porte fruit, et que ces mesures pour contrer l'évasion sont déjà positives. Il indique qu'en 2009, il y eu 100 000 individus qui payèrent \$14 milliards en impôt auparavant impayé sur un capital évalué a entre \$120 et 150 milliards et ce d'après un sondage de l'OCDE auprès de 20 pays développés ou en voie de développement.

On est quand même loin du montant de 6000 milliards d'euros de fortune cachée dans les PF qu'avance Gabriel Zucman, Doctorant à L'École d'Économie de Paris et rédacteur en chef de la revue Regards croisés sur l'économie, dans son étude sur les paradis fiscaux et sur le chiffrage de la gestion des fortunes.

Zucman affirme que les listes noir et grise n'ont rien donné. Il indique ne pas avoir vu de changement dans les flux financiers (n'a pas vu de rapatriement de l'argent en France). Il faut tout de même se dire que 'argent dans les PF' ne veut pas nécessairement dire 'fraude fiscale'. Il est possible que tout cet argent soit déclaré au fisc du pays d'origine et que toutes les taxes, impôt de droit de succession soit payé.

Comme le disait Pascal St Amans, un autre point à faire remarquer : on n'a pas besoin de rapatrier son argent pour le déclarer. Il est possible pour un français ayant un compte en Suisse de garder son compte en Suisse et de payer ses impôts en France (comme il le devrait). Une telle personne serait désignée comme étant un fraudeur par l'étude de Zucman.

Il existe tout de même des moyens techniques pour résoudre le problème de l'évasion fiscale. Parmi les solutions au problème de fraude fiscale, plusieurs auteurs et ONGs (Palan, Christensen, Zucman, Tax Justice Network, Oxfam) préconisent l'échange automatique d'information des transactions bancaires. Ils indiquent que le manque de volonté politique serait à l'origine de ce manque de transparence.

2.8. Problèmes de la fiscalité des compagnies

On a parlé jusqu'ici des problèmes causés par l'évasion et la fraude fiscale des particuliers. Ce ne sont pas les seuls problèmes fiscaux qui résultent de l'existence des PF. Il existe aussi des problèmes en ce qui a trait aux impôts des compagnies. On peut penser à trois types de problèmes : le transfert de prix, la non double imposition, et le non-rapatriement des profits.

2.9. Transfert de prix

Une description de transfert de prix s'impose afin de comprendre comment ce qui semble a priori être légal est de la tricherie. La pratique utilisée pour faire passer les profits d'une filiale à l'autre est celle des "prix de transfert". Ce sont les prix auxquels les différentes entreprises d'un même groupe se vendent des biens et des services. Lorsqu'une compagnie s'achète ou se vend des biens finis ou des biens WIP (work in progress – travail en cours), elle doit obéir à une réglementation stricte, établie par chaque pays ou au niveau multilatéral, à l'OCDE notamment, et le prix qu'elle se charge ne devrait pas être différent du prix qui serait demandé lors d'une transaction entre deux entreprises appartenant à des groupes distincts. Malheureusement, les prix sont manipulés par les entreprises. De cette façon, une compagnie aux États-Unis arrive à faire passer une partie de ses profits à sa filiale aux Iles Caïman, minimisant ainsi l'impôt qu'elle doit payer. Alain Deneault nous cite l'exemple de gants de plastique à 500 \$ le kilo et de lance-roquettes à 50 \$ l'unité.

2.10. Non double imposition et double non-imposition

Lorsque le Canada signe avec les Barbades une entente de non double imposition, elle accorde aux compagnies canadiennes l'opportunité de pouvoir rapatrier les profits de sa filiale des îles au

Canada, et ce, sans que les profits ne soient imposés au Canada si l'impôt a déjà été payé à la Barbade. Tout semble faire du sens: si l'impôt a déjà été payé dans un autre pays, pourquoi l'imposer une seconde fois. Le problème est que lorsqu'on se rend compte que l'impôt au Barbade est presque nul, ceci devient moins une entente de non-double imposition et plus une entente de double non-imposition (Deneault 2011).

2.11. Le non rapatriement des profits

Lorsqu'il n'existe pas de traité de non-double imposition entre les pays, les compagnies devront alors payer des impôts lorsque les profits seront rapatriés. Pour les compagnies, il s'agira donc de différer le retour des profits à la maison mère le plus longtemps possible. On peut penser à Google ou Cisco, qui après avoir transféré leurs brevets aux Bermudes, ils y envoient désormais des paiements de frais pour l'utilisation de ces brevets par la compagnie aux E.U. Ceci devient donc une dépense pour Cisco USA et un profit pour Cisco Bermudes. Tant et aussi longtemps que la compagnie ne rapatrie pas ses profits aux USA, elle n'aura pas à payer d'impôts, et elle aura aussi bénéficié de frais d'utilisation de brevet qui sont une dépense déductible d'impôt aux États-Unis. Par la même astuce, Bill Gates, de Microsoft, a-t-il vu son image de philanthrope quelque peu brisée à la fin 2005 par une enquête du *Wall Street Journal* révélant que, en dehors des États-Unis, Une grande partie des revenus des brevets de l'entreprise étaient gérés par une filiale située en Irlande, la compagnie Round Island One Limited. Cet arrangement faisait perdre environ 500 millions de dollars par an aux FISC Américain. Après cette publication, Microsoft a réagi. Elle a changé le statut juridique de Round Island One de LLC (limited liability

corporation) à ULC(unlimited liability corporation) afin de ne plus être obligée de fournir des documents publics sur les comptes de la société.

3) Projet de l'OCDE sur les paradis fiscaux ou CFO

3.1. Pourquoi c'est un problème pour les pays

Pour bien comprendre le problème, commençons donc par donner certaines statistiques.

Selon plusieurs recherches la moitié des capitaux mondiaux transigent par des paradis fiscaux. Il existe environ de 70 à 90 paradis fiscaux à travers le monde, tout dépend de la liste/critère utilisé. En Europe, le compte est de 16. La moitié de toutes les transactions financières du monde passe par les paradis fiscaux.

Le principal problème que cause l'existence des paradis fiscaux est le manque à gagner pour les autres états. En 2007, la fraude représentait près de 200 milliards d'euros dans l'Union européenne. Cela correspond à environ 2 % du PIB des pays membres. Plus spécifiquement, en France, le montant de la fraude fiscale est évalué à 45 milliards d'euros soit quasiment le montant des recettes de l'impôt sur le revenu.

Il existe tout de même des détracteurs à ce que nous appelons les problèmes causé par les paradis fiscaux. Certains chercheurs, comme Walid Hejazi, un professeur à l'Université de Toronto, diront qu'alléger le fardeau fiscal des sociétés aide à garder les prix plus bas, et donc est avantageux pour les consommateurs. D'autres encore diront qu'étant donné que les sociétés qui utilisent ces paradis fiscaux (banques, compagnies d'assurance, compagne pétrolières) se retrouve dans nos portefeuilles d'investissement pour notre retraite, nous somme tous gagnant.

3.2. L'OCDE s'attaque au problème

L'OCDE elle décide d'étudier et de s'attaquer au problème. En 1998, l'OCDE produit une étude 'Concurrence fiscale dommageable - un problème mondial' (OCDE 1998). Cette étude examine les activités économiques et les effets de la mondialisation sur le développement des systèmes fiscaux. Le rapport indique :

'La mondialisation a eu des effets positifs sur le développement des systèmes fiscaux et a encouragé les pays à engager des réformes fiscales destinées à élargir leurs bases d'imposition et réduire leurs taux d'imposition. Cependant, elle a aussi créé un environnement dans lequel les paradis fiscaux se multiplient et des gouvernements peuvent être incités à adopter des régimes fiscaux préférentiels dommageables afin d'attirer les activités mobiles. Lorsqu'elle prend cette forme, la concurrence fiscale risque d'entraîner des distorsions dans les échanges et les investissements, de saper les bases d'imposition nationales et de déplacer une partie de la charge fiscale vers des bases d'imposition moins mobiles telles que le travail ou la consommation, au détriment de l'emploi et de l'équité des structures fiscales.

Le rapport met en évidence que les gouvernements doivent intensifier leur coopération pour réduire les pratiques fiscales dommageables. A cette fin, les gouvernements des pays de l'OCDE ont mis au point des "Principes directeurs sur les régimes fiscaux préférentiels dommageables". Ces Principes directeurs décourageront la prolifération des régimes fiscaux préférentiels dommageables et encourageront les pays dotés de tels régimes à les éliminer. Pour lutter à la fois contre les paradis fiscaux et les régimes fiscaux préférentiels dommageables, les gouvernements membres conviennent également de poursuivre activement la mise en œuvre des autres Recommandations formulées dans le Rapport, notamment en nouant un dialogue avec les pays non membres.'

Le G20 et OCDE décident de chercher une solution, et ils y vont avec un programme afin de forcer les paradis fiscaux à s'intégrer aux pratiques économique dites normale (non-dommageable) et ce par la technique de « Name and Shame », c'est-à-dire nommer publiquement les pays qui ne seraient pas coopératif en fiscalité. Ceci fut fait à l'aide d'une Liste noire, sur laquelle étaient inscrits les pays qui étaient « soupçonné » de pratiques irrégulière.

Il ne faut pas confondre la liste noire de pays non coopérant de l'OCDE et la liste noir des pays contre le blanchiment d'argent du TAFT, celle du gouvernement Français, ou encore la liste du 'Tax Justice Network'. Il y a aussi une autre liste noire qui fut un résultat du G8 à Cannes en 2011.

Ce que L'OCDE fait en acceptant et en définissant ceux qui peuvent être sur ces listes, c'est de s'attaquer entre autres aux problèmes de l'évasion fiscale et du blanchiment d'argent. Les critères utilisés pour rédiger cette liste de paradis fiscaux non coopérant furent les suivants :

- Des impôts insignifiants ou inexistants.
- L'absence de transparence sur le régime fiscal
- L'absence d'échanges de renseignements fiscaux avec d'autres Etats
- Le fait d'attirer des sociétés écrans ayant une activité fictive

Ne pas avoir d'impôt, ou avoir un impôt minime n'est pas suffisant pour identifier un état comme étant un PF. Le rapport 'Vers une coopération fiscale globale: Progrès dans l'identification et l'élimination des pratiques fiscales dommageables' (OCDE 2000) parle du progrès réalisé et en 1998 identifie 47 pays membre de l'OCDE ayant des régimes potentiellement dommageable. En 2000, il nomme aussi 35 juridictions² ayant les caractéristiques d'un PF. Il y avait aussi 6 autres juridictions ayant les caractéristiques d'un PF mais qui ayant auparavant promis de mettre sur pied et de suivre les standards de transparence et d'échange d'information de l'OCDE ils ne furent pas listés. Les listes furent révisé en 2001, 2004 et 2006 (OCDE 2001) (OCDE 2004) (OCDE 2006).

Après avoir identifié 47 PF, l'OCDE essaya de voir si certains parmi cette liste était en fait pas de vrai PF. On retrouve donc 3 groupes de pays défini comme PF ou CFO : le 1^{er} (parmi lesquels se retrouve la suisse, le Luxembourg et l'Irlande, les USA – Delaware, Angleterre - la City), sont des pays membres de l'OCDE ou sous le parapluie de pays membre qui ont réussi à ne pas

² Voir la liste en appendice A

se faire montrer du doigt comme étant non coopératif car ils avaient déjà en place des accords d'échange d'information. Le 2^e groupe comporte des pays qui ont déjà fait des démarches pour sortir de la liste, c'est-à-dire qu'ils ont démontré qu'ils sont prêt a se plier aux règles de transparence et de 'partage d'informations lors de poursuites criminelles. Le 3^e groupe est le groupe de pays problématique, et ce sont ceux qui se sont retrouvé sur la liste noire.

L'OCDE est donc à la recherche d'une augmentation de l'échange d'information, et de l'élimination du secret bancaire. Certains ont questionné la mise en place de ces listes et des critères utilisés. On peut se demander pourquoi les E.U (avec des états comme le Delaware, New Jersey, Floride, Nevada), l'Irlande, Les Pays Bas, Islande, la Suisse, la Belgique ne furent pas mis sur la liste. D'autres encore ont questionné l'efficacité des accords d'échanges d'information.

Nous nous retrouvons donc avec des listes de pays, et des méthodes afin que ces pays puissent sortir de ces listes. L'OCDE indique que la coopération et l'échange d'information est primordiale à la survie des systèmes fiscaux des pays membre de l'OCDE. Il reste à voir si ce « name and shame » a eu des effets sur l'économie des pays.

4) Analyse statistique descriptive

Nous allons maintenant essayer de voir l'impacte sur la croissance économique des paradis fiscaux. Nous essayerons de voir si les listes de l'OCDE peuvent avoir eu un effet sur l'économie des pays, ce qui pourrait donner une explication du bienfait des listes. Il existe plusieurs manières de mesurer la croissance économique. Nous nous servirons ici de la croissance du PIB. Le premier indicateur (PIB) sera regardé de deux façons différentes. La 1ere façon, la croissance en pourcentage, années par années, et la seconde en prenant les moyennes de croissance pour un certain nombre d'années.

Regardons en premier le PIB des pays PF. Comme on a pu le voir dans les sections précédentes, il existe plusieurs définitions de ce qu'est un PF. Il existe aussi plusieurs listes noires de pays qui sont considéré comme PF ou CFO. On sait que certains pays furent très rapidement retiré de la liste, certains même, dont le nom ne furent pas divulgué par l'OCDE, et ils furent enlevé juste avant la publication de la première liste en 2000.

4.1. Croissance PIB – visualisation graphique

Si nous regardions maintenant certains des pays qui sont sur ce que l'OCDE appelle sa liste de pays non-coopérants. Cette première liste, publié en 2000, comprenait 35pays.

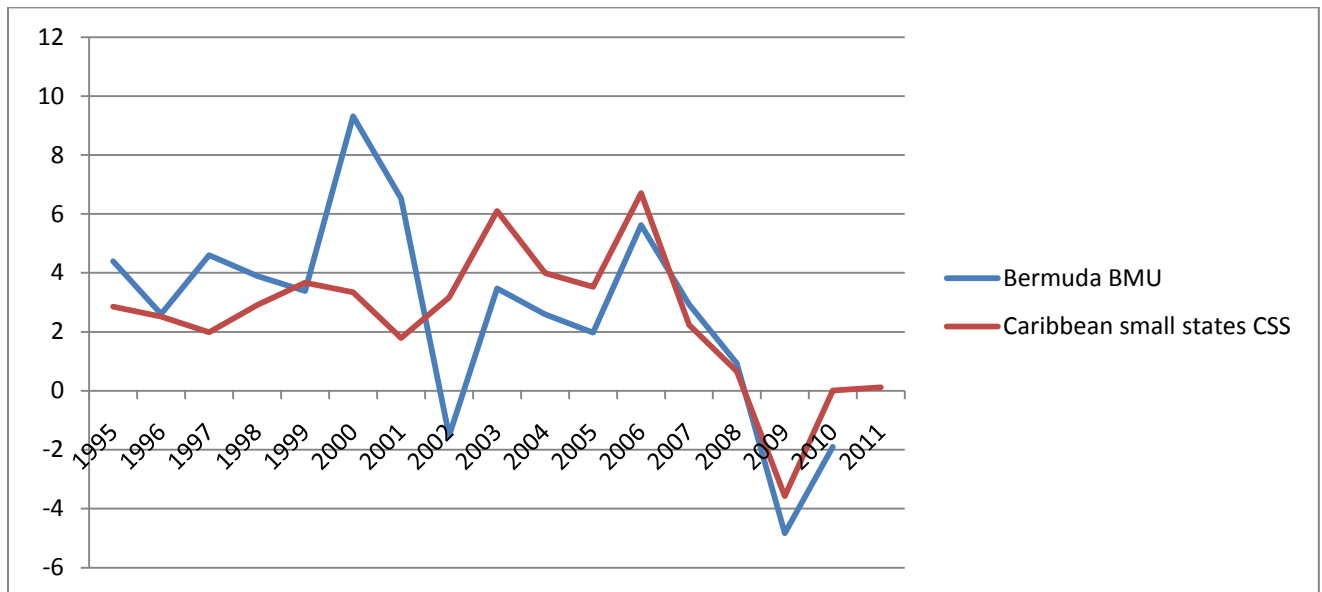
Les graphiques qui suivent démontrent les changements dans l'augmentation du PIB pour certains pays. La croissance du PIB est comparée au niveau de croissance des pays de la région.³

³ **INDICATEUR : Croissance du PIB (% annuel)** – source : **Banque Mondiale** Taux de pourcentage annuel de croissance du PIB aux prix du marché basé sur les devises locales constantes. Les données agrégées sont basées sur les dollars américains constants de 2000. Le PIB est la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents d'une économie plus toutes taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation des biens fabriqués ou la perte de valeur ou la dégradation des ressources naturelles.

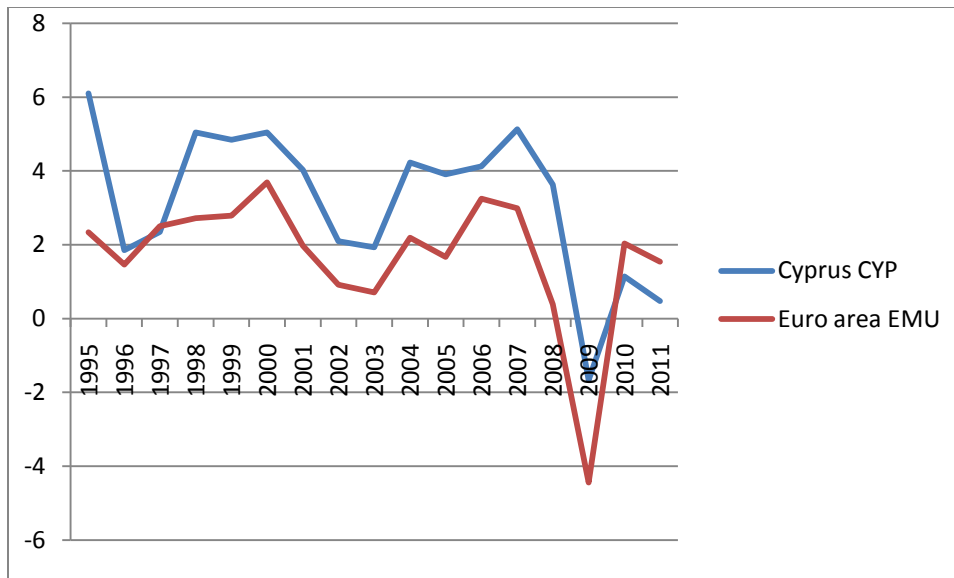
4.1.1. Liste Blanche 2000

Commençons donc par regarder les PF qui furent désignés comme coopérant dès 1998 ou 2000.

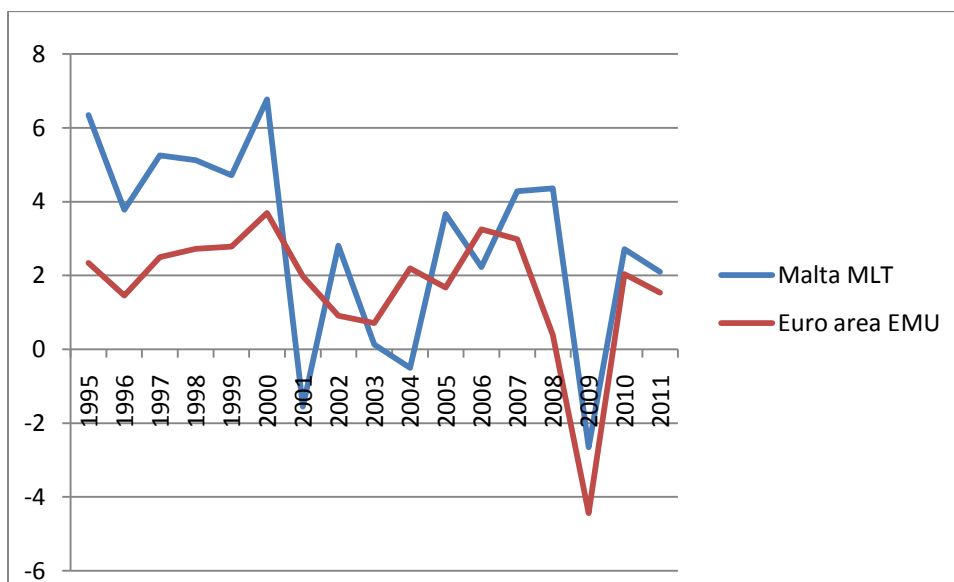
Parmi les autres pays dont le nom fut mis sur la liste blanche dès le tout début de sa publication (**en juin 2000**) on retrouve les Bermudes, Chypres, Malte, Maurice et Saint Martin. Nous regarderons ici la croissance du PIB de ces pays, considérés par plusieurs comme étant PF ou CFO, même si l'OCDE ne les considérera jamais comme étant non-coopératif.



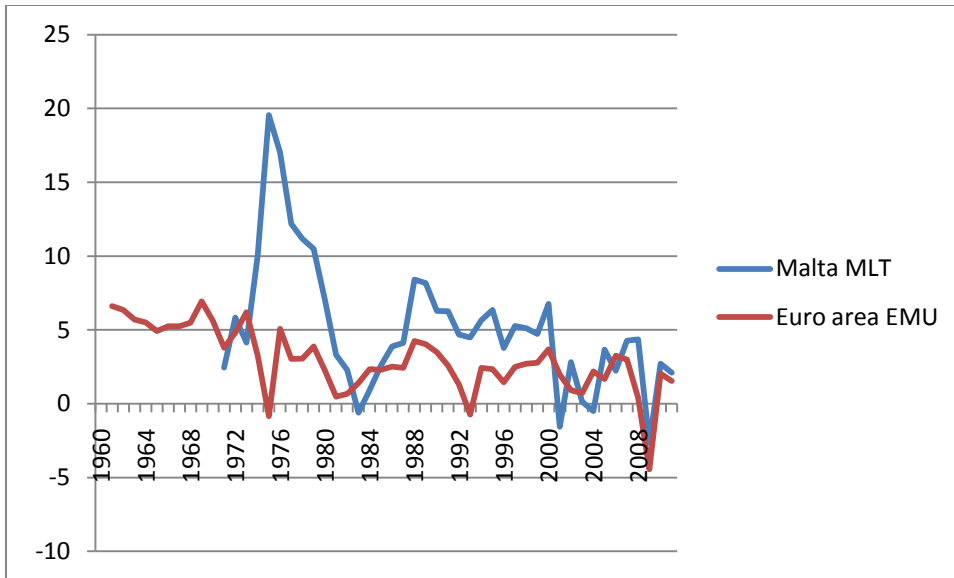
Pour les Bermudes, il semble bien que pour les années avant 2002, la croissance du PIB est supérieure à celle des pays de la région. À partir de 2002, la croissance est inférieure ou égale à celle de la moyenne des autres pays de la région des caraïbes.



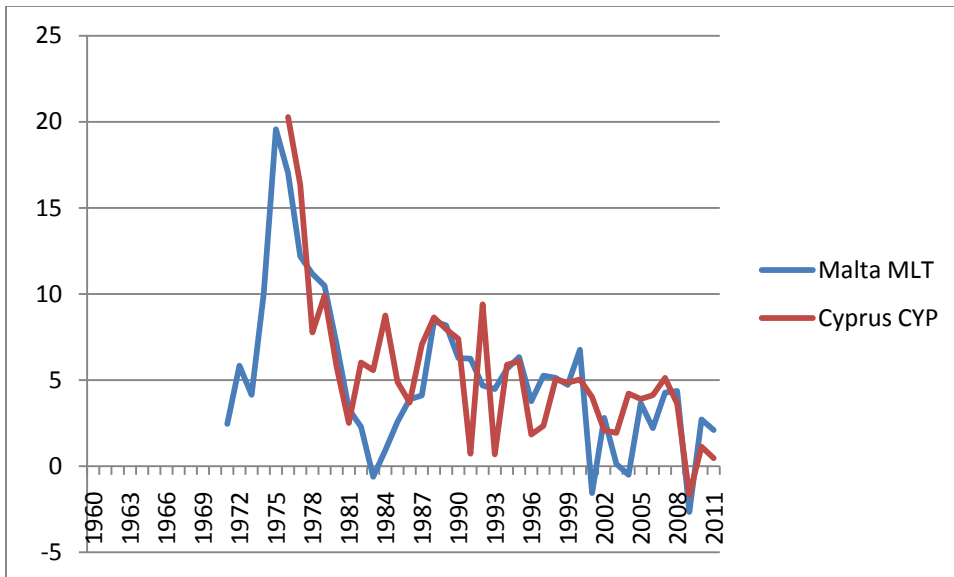
Pour Chypre, être sur la liste blanche ne semble pas avoir affecté la croissance du PIB par rapport à celle du reste de l'Europe.

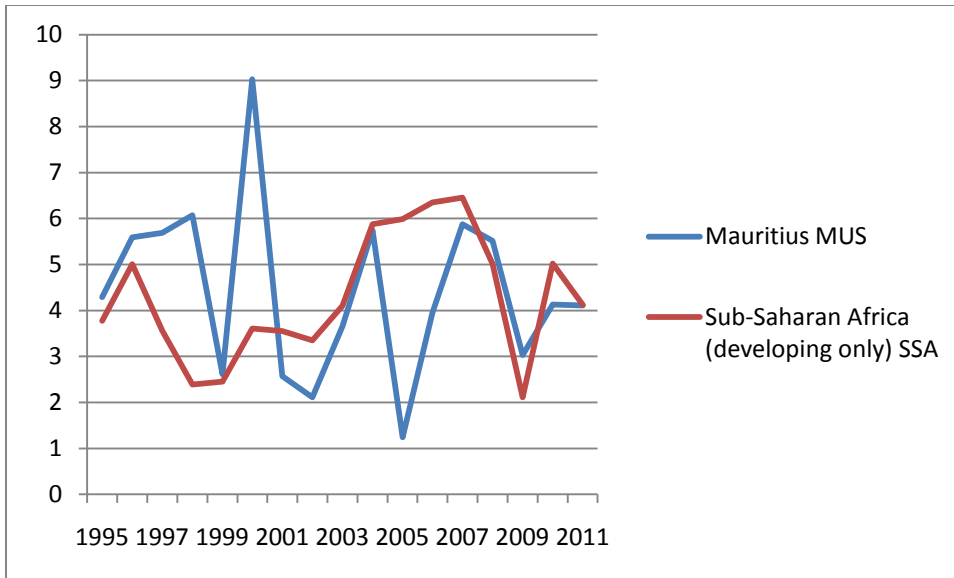


Pour Malte, il semble que les années 2001, 2003 et 2004 furent désastreuses en comparaison avec la croissance du reste de l'Europe. Encore une fois, en regardant la croissance sur une plus grande période on remarque la même chose qu'avec Chypres : les croissances qui étaient presque le double avant 2000, sont plus près de la moyenne européenne après 2000.

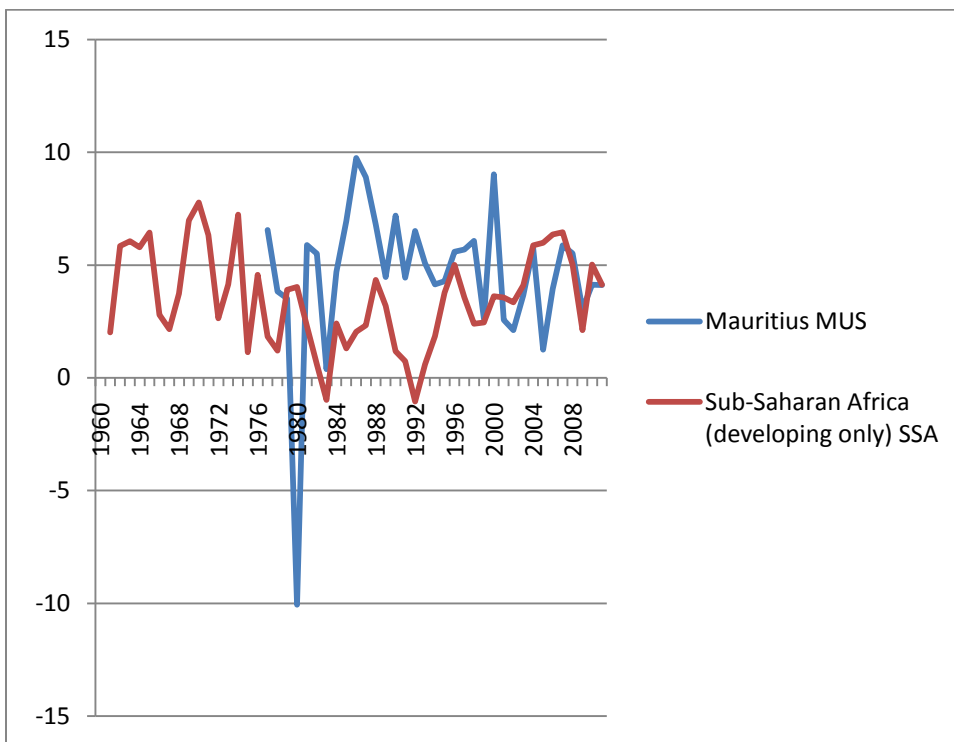


En comparant les croissances du PIB de Malte et Chypre, il semble bien qu'ils soient en ligne



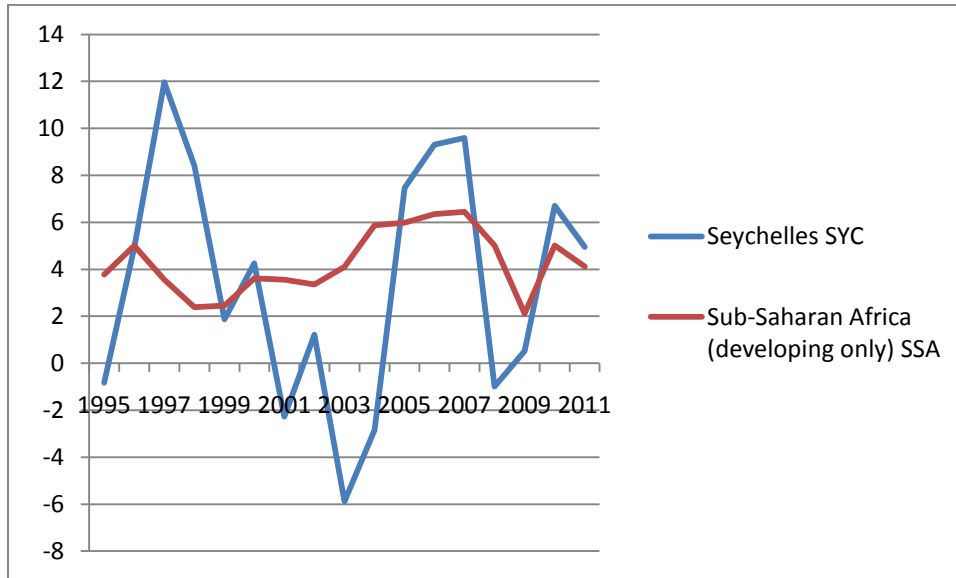


Pour l'île Maurice, il semble qu'après une année fantastique en 2000, les années subséquentes furent inférieure à la moyenne des pays africain sub-saharien. Sur une plus longue échelle, nous voyons que l'an 2000 fut le point tournant pour ce pays. De 1982 à 2000, la croissance du PIB de l'île Maurice fut toujours supérieure à celle de sa région. Est-ce que être sur la liste blanche fut un point négatif pour la croissance de ce pays? Ce graphique semble l'indiquer.

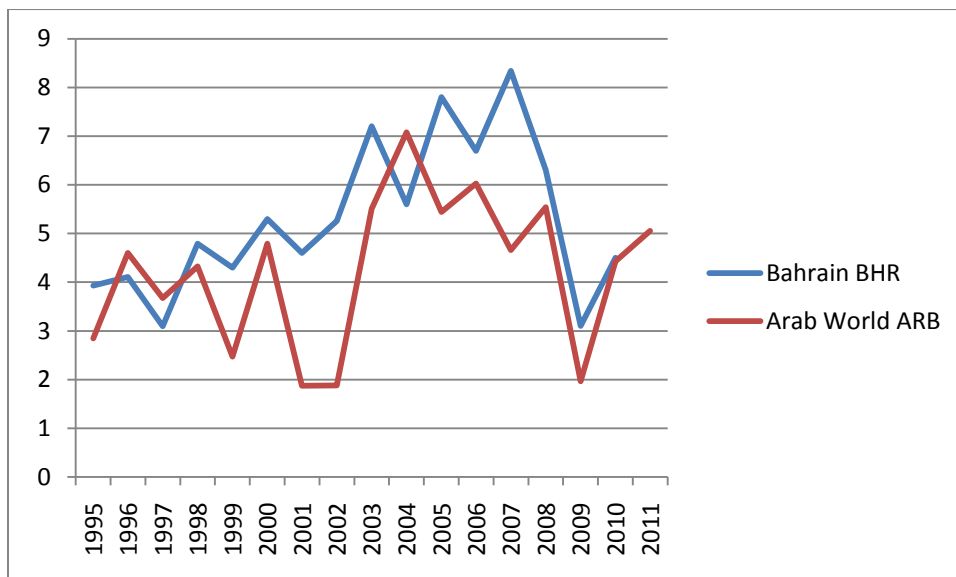
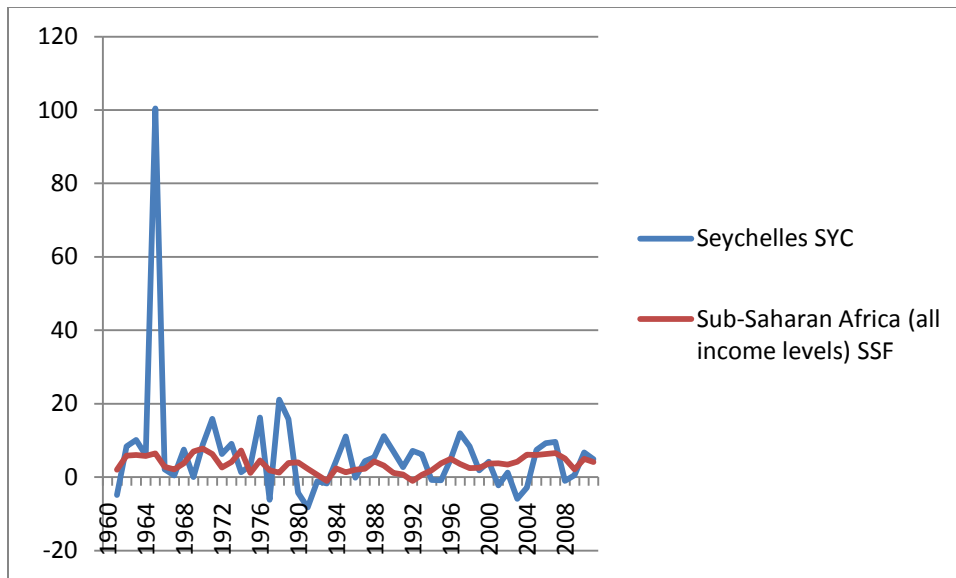


4.1.2. Pays retirés de la liste noir en 2001

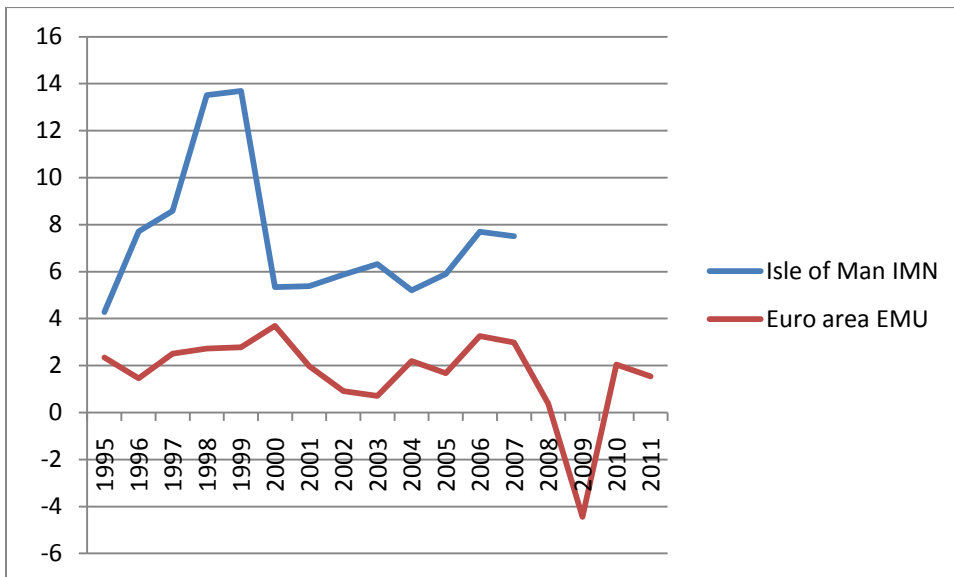
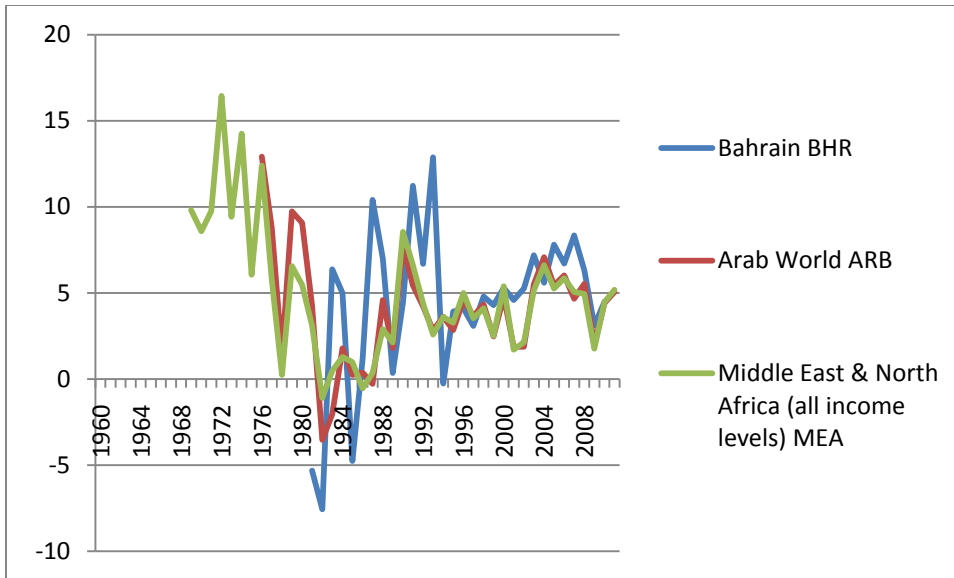
Cinq pays avaient décidé de se conformer aux demandes de l'OCDE. Il s'agit : D'Aruba, de Bahreïn, de l'Île de Man, des Antilles néerlandaises, et des Seychelles. Tonga fut aussi retiré de la liste des juridictions non coopératives car il fut décidé qu'elle ne méritait pas ce déshonneur. (Même si ce pays n'aurait jamais du faire parti du groupe peu enviable de paradis fiscal non-coopératif, le fait est qu'il fut sur la liste noir jusqu'en 2001).



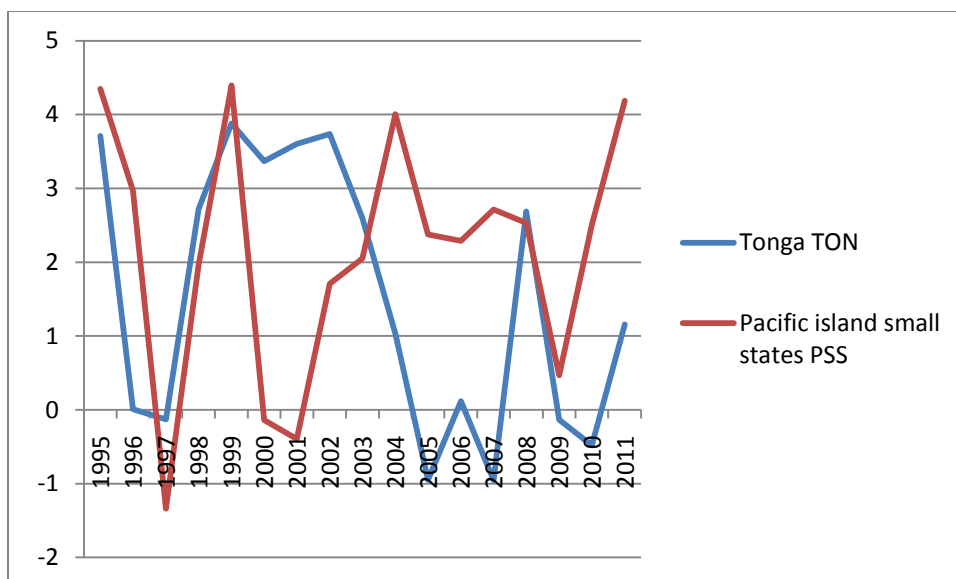
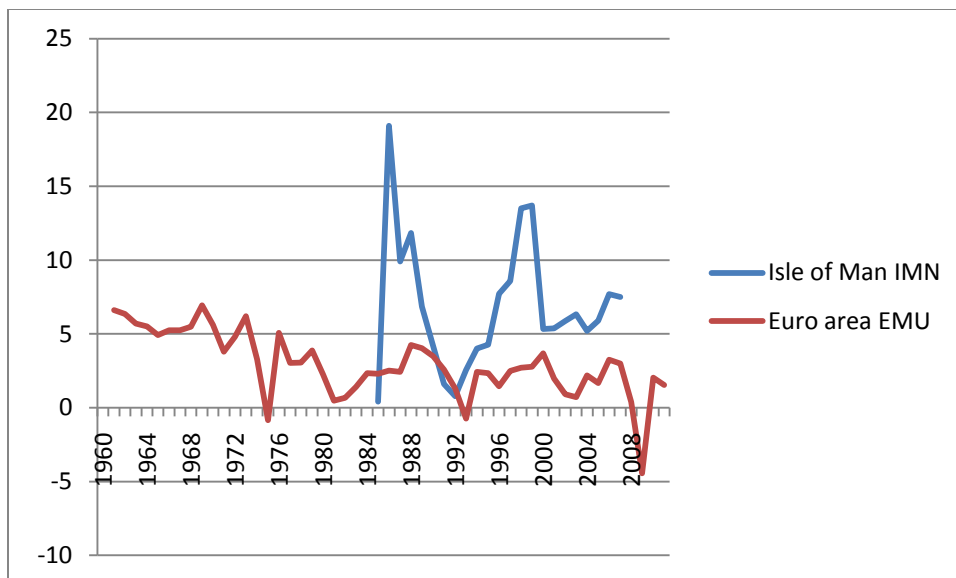
Nous voyons que de 1999 à 2004, la croissance du PIB des Seychelles fut inférieure à celles des pays de sa région. Nous voyons qu'avant 1999, la croissance du PIB se retrouvait presque toujours au-dessus de celle des autres pays d'Afrique sub-saharienne.



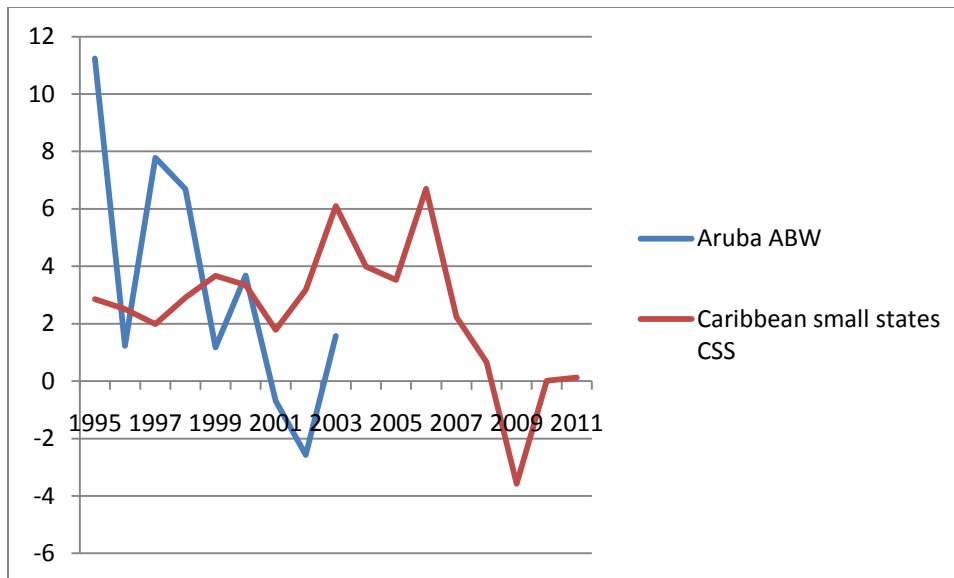
Nous voyons que la croissance du PIB de Bahreïn est presque toujours supérieure à celle des autres pays de sa région. Nous remarquons aussi qu'après 2001 (année où elle fut retirée de la liste noire), la croissance du PIB est supérieure à celle des années avant 2001. Ce pays semble peut-être avoir bénéficié d'être sorti de la liste noire.



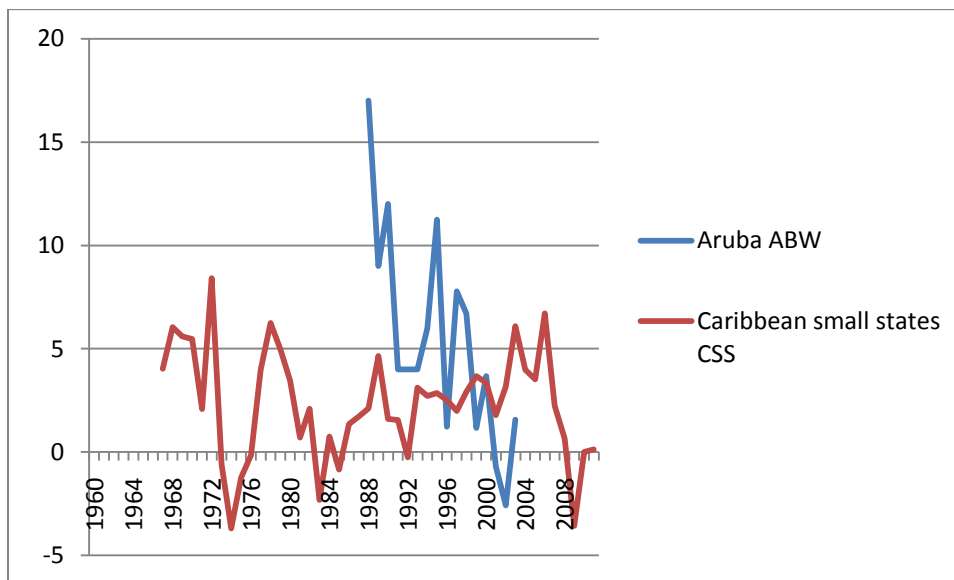
Pour l'île de Man, l'augmentation du PIB est supérieure à celle de l'Europe, mais elle semble avoir ralenti au cours des années 2000 et 2001 pour reprendre de la vitesse après être sorti de la liste noir (en 2002)



Après la croissance nul de 1997 (peut-être due à la crise asiatique), nous voyons une augmentation jusqu'en 2003, alors que les autres îles du Pacifique semblent démontrer des problèmes pour les années 2000 et 2001. Pour les années 2005 à 2007, c'est le contraire... alors que le Tonga a une croissance nul ou négative, les autres îles du Pacifique ont une croissance de 2 à 3 % par année. (Voir le graphique des Îles Marshall plus loin pour des résultats semblables, mais avec des années différentes)



Les données pour l'île d'Aruba sont limitées. Nous pouvons quand même voir qu'après 1999, la croissance du PIB est inférieure à celle des autres îles des caraïbes.



Certain pays furent rayé de la liste noir et inscrit soit sur la liste blanche de pays se conformant complètement, ou ils furent mis sur une nouvelle liste, la liste grise indiquant que même si ils ne se conformaient pas complètement aux demandes de l'OCDE, ils promettaient de tout mettre en place pour y parvenir.

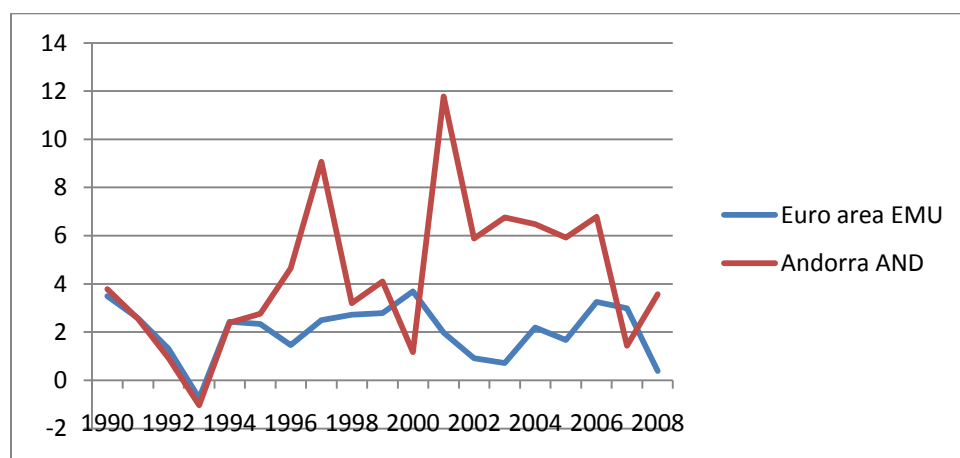
On peut donc considérer que la liste grise indique une étape positive dans la réhabilitation d'un paradis fiscal.

4.1.3. Liste noire 2002

Il y avait toujours 7 pays sur la liste noire en avril 2002 : Andorre, Liechtenstein, Libéria, Monaco, les Iles Marshall Nauru et Vanuatu. Vanuatu fut transféré à la liste grise la même année. Nauru fut rayé de la liste en décembre 2003.

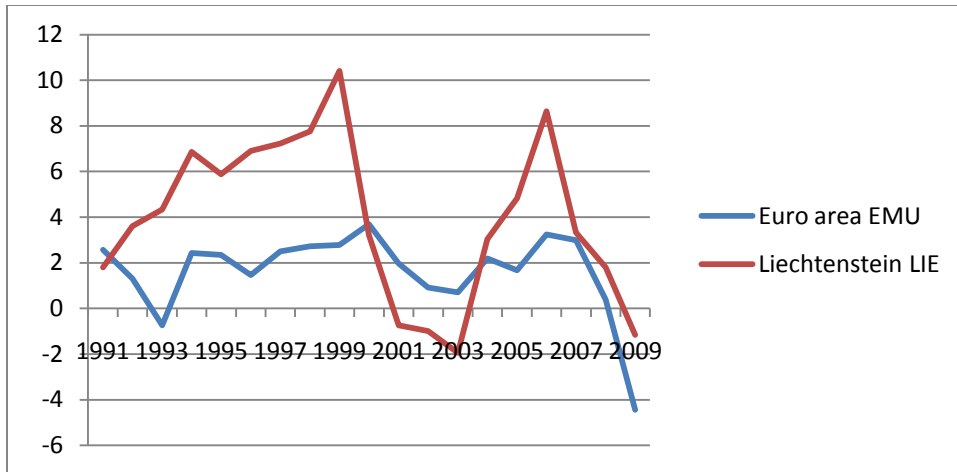
Voici donc une analyse de 6 de ces pays (nous n'avons pas de données pour Nauru).

Andorre – toujours sur la liste noire en avril 2002 – transféré sur la liste grise en mai 2009. Être sur la liste noire ne semble pas avoir été négatif pour ce pays, et ce jusqu'en 2007 pour une seule année.



Liechtenstein - toujours sur la liste noire en avril 2002 – transféré sur la liste grise en mai 2009

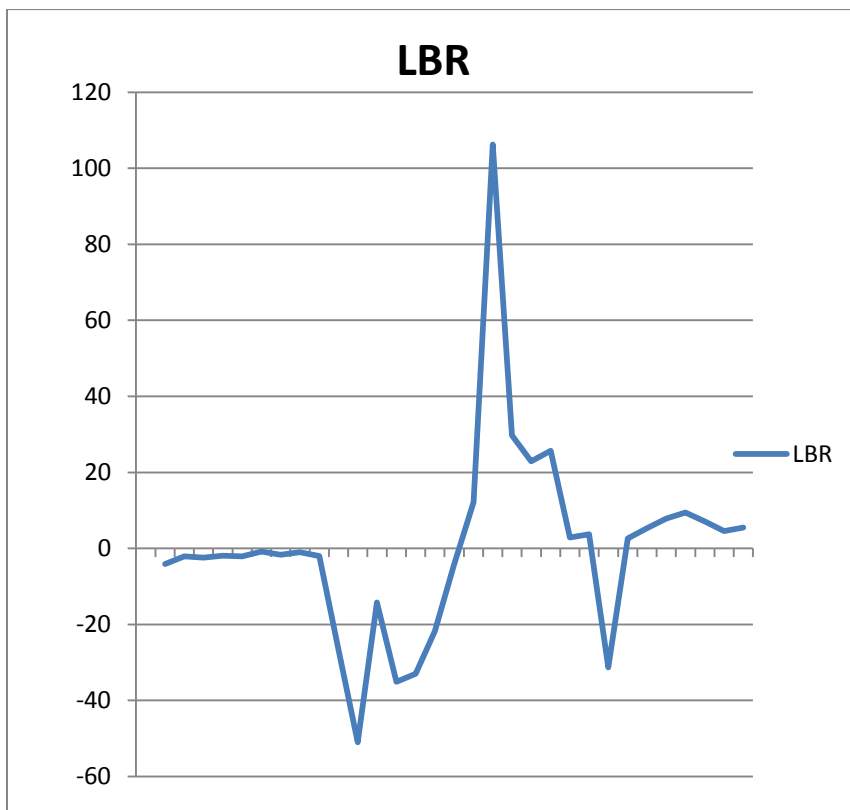
Après 3 années de croissance négative et inférieure à celle de l'Europe (de 2001 à 2003) elle est sur la pente positive jusqu'en 2006 et supérieure à celle de l'Europe... que c'est-il passé ? Se retrouver sur la liste noire à long terme semble pour ce pays être une chose positive.

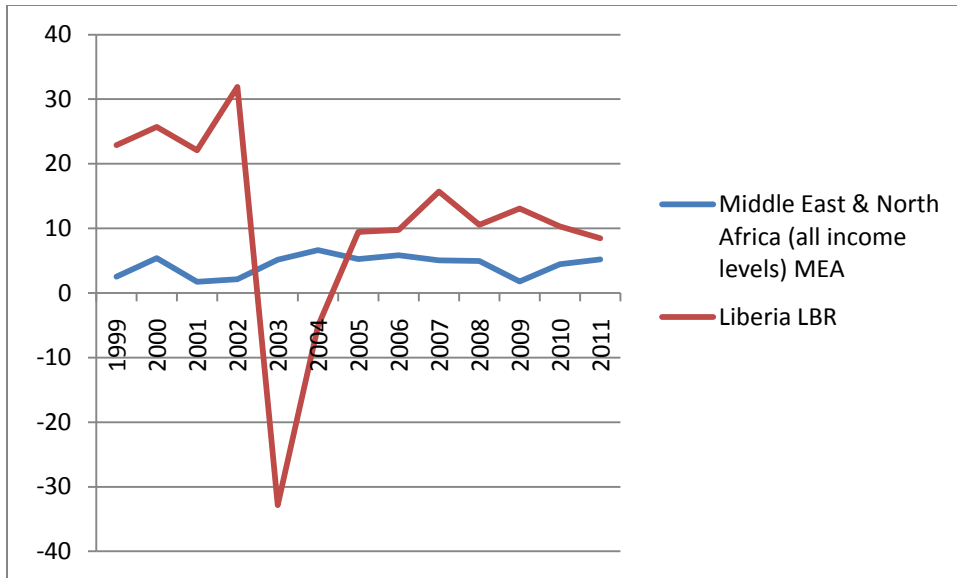


Libéria mise sur la liste noire en 2000, toujours sur la liste en avril 2002 – elle fut transféré sur la liste grise en mai 2007

Question : peut-on penser que le déclin de 2003 est dû au fait que le pays était sur la liste noire?

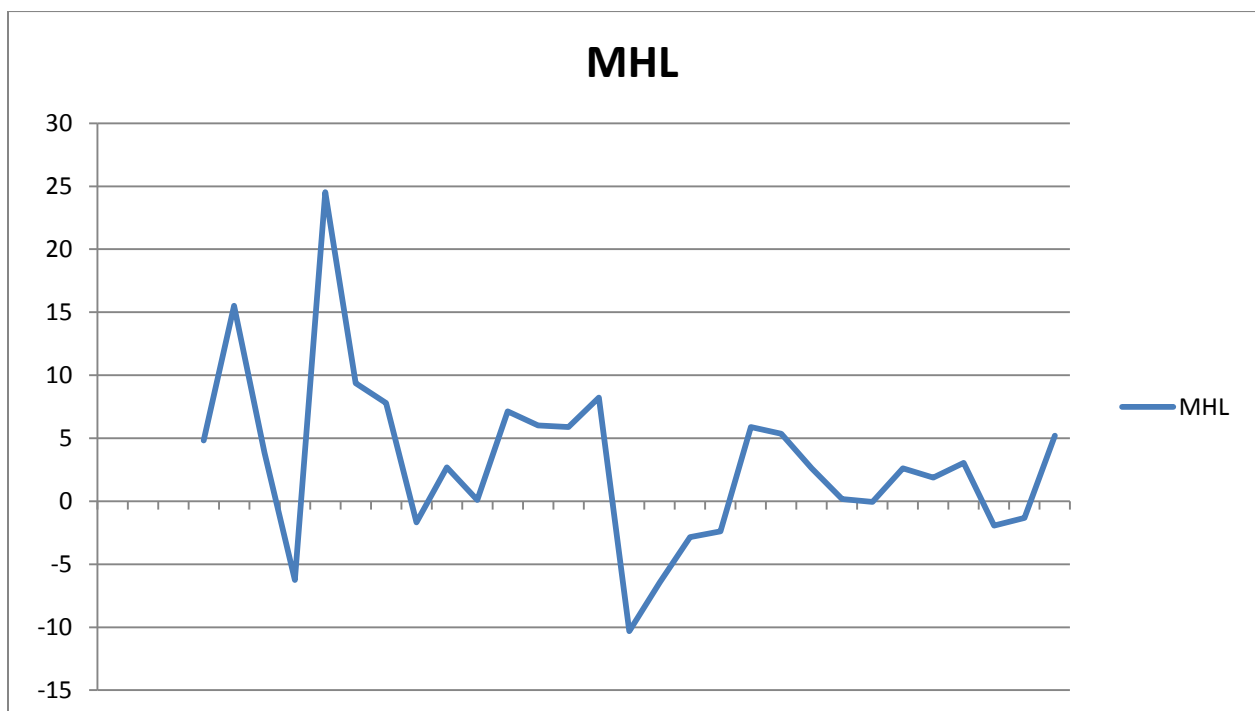
Quelle autre raison y aurait-il? Peut-être un ajustement aux croissances spectaculaire des années précédentes. Si tel est le cas, nous nous retrouvons avec un autre pays qui ne semble pas être trop mal affecté par la liste noire.

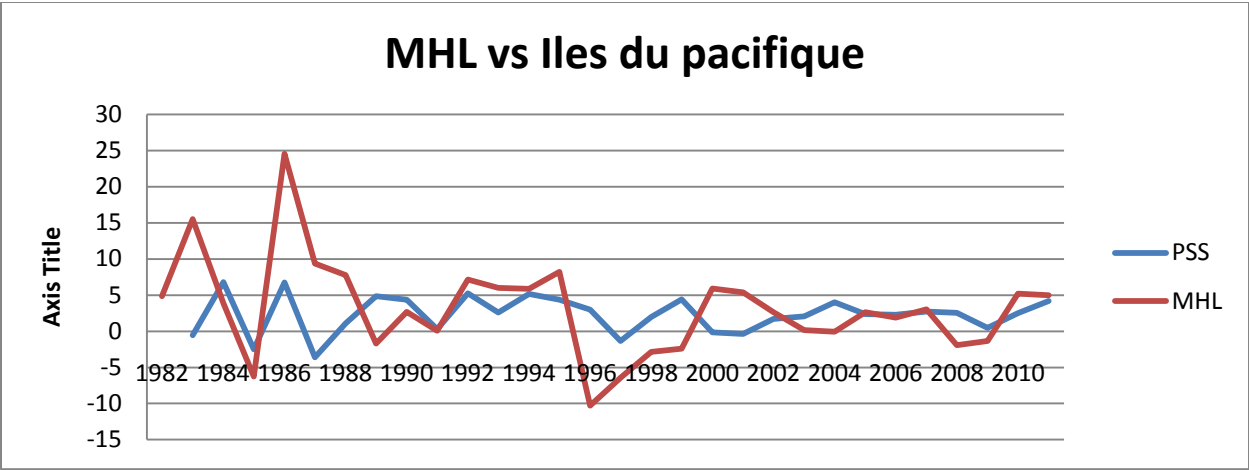




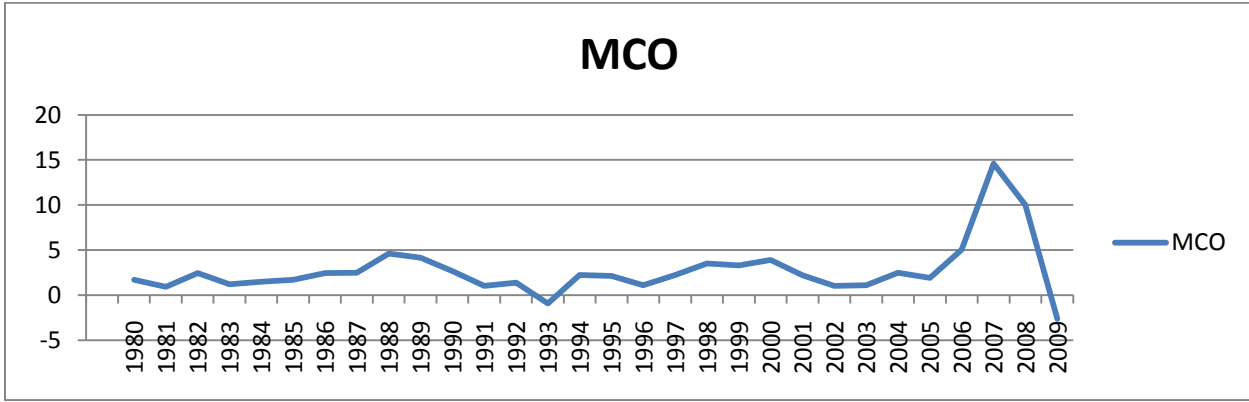
Les Iles Marshall, sur la liste noire en avril 2002 – transféré sur la liste grise en mai 2007

Question : il semble bien ici que nous voyons un ralentissement de 2003 à 2004, une augmentation de 2005 à 2007 suivis d'un autre ralentissement. On peut peut-être penser que 'la nouvelle de la liste fait peur pour 2 ans, mais après les gens oublie'. De plus lorsque le pays décide de coopérer (en 2007) cela fait peur aux investisseurs encore une fois.

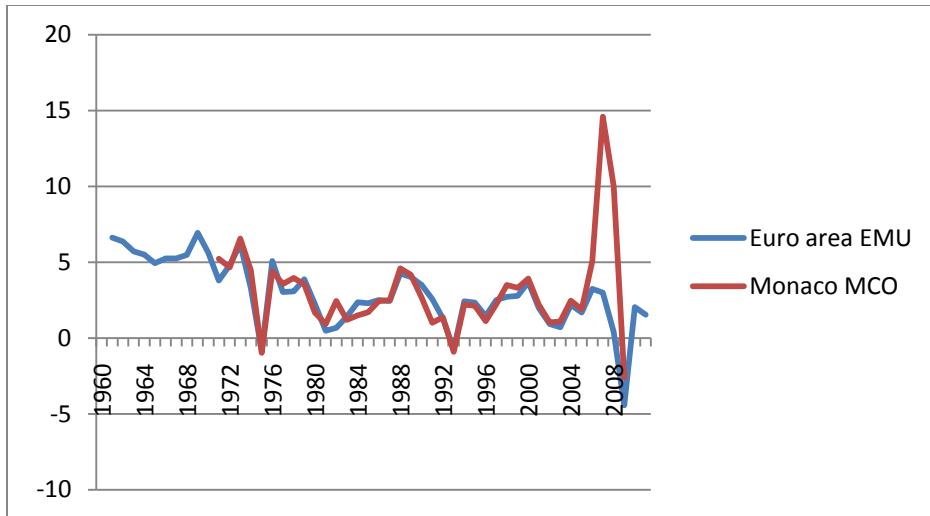




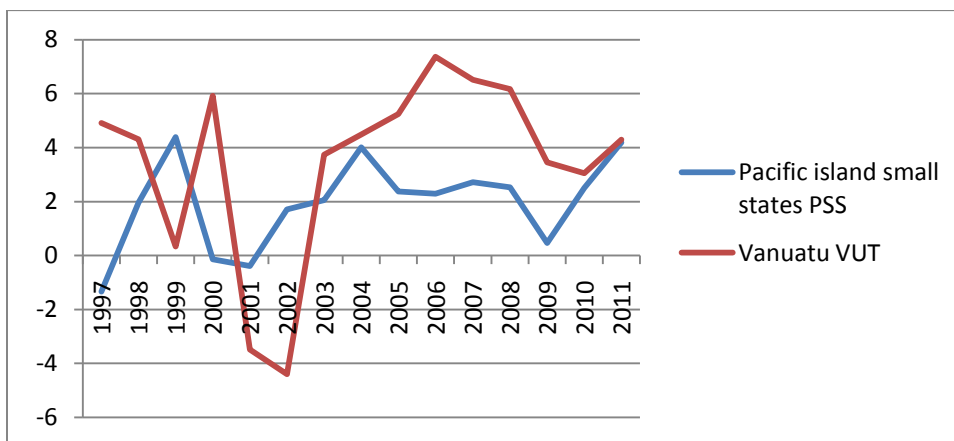
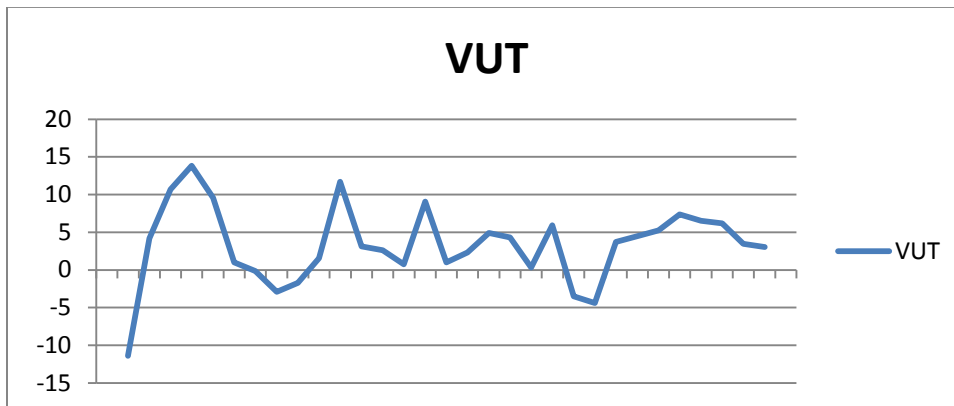
Monaco – toujours sur la liste noire en avril 2002 – transféré sur la liste grise en mai 2009. Le pays ne semble pas avoir été affecté par le fait que le pays se retrouve sur la liste noir. Le déclin de 2009 est sans doute attribuable ici à la crise financière.



En comparant la croissance du PIB de Monaco avec celui de l'Europe, il semblerait que la hausse du PIB qu'a vécu la principauté en 2006 et 2007 fut de beaucoup supérieure à celle du continent. Comment s'expliquer ceci ? Peut-être car, avec un nombre de plus en plus restreint de pays sur la liste noire, les investisseurs à la recherche de lieu sûr se sont réfugiés chez un des bastions encore debout.



Vanuatu - toujours sur la liste noire en avril 2002 – transféré sur la liste grise en 2003. Peut-on penser que la hausse de la croissance soit attribuable à ce transfert de la liste noire à la liste grise? Ceci pourrait devenir l'exemple typique pour prouver le bienfait des listes et de sa conformité.



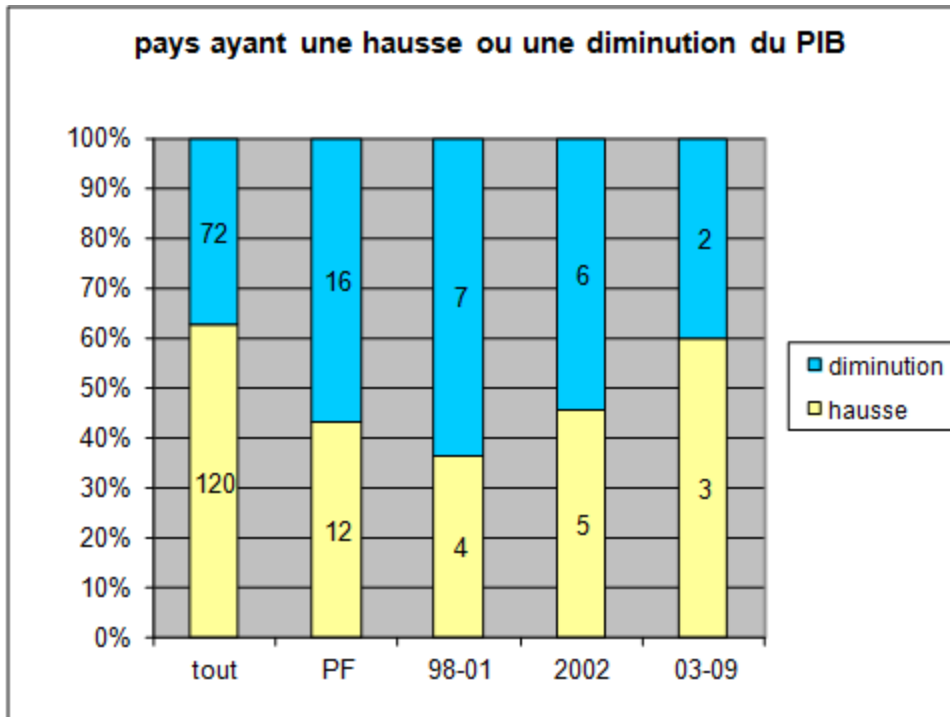
4.2. Moyenne des Croissances du PIB pour périodes plus longues.

Regardons maintenant la moyenne de la croissance du PIB des pays pour des périodes de 5 ou 10 ans. En regardant tous les pays, sur une période de 10 ans avant 1998 et 10 ans après, essayons de voir ce que les données nous disent.

4.2.1. Analyse de la moyenne de croissance du PIB sur une période de 10 ans, avant et après 1998...

Regardons maintenant les changements du PIB moyen avant et après 1998 (l'année où l'OCDE commença sa chasse aux paradis fiscaux). En regardant l'augmentation ou la diminution de la croissance du PIB pour les dix années 1988 à 1997 et 1998 à 2007, on peut voir :

- Pour tous les pays en général (PF et non-PF), on voit que % des pays ont une augmentation de la croissance du PIB et 37.5 % ont une diminution. Une majorité des pays (PF ou non-PF) ont une augmentation de la croissance du PIB.
- Si on ne regarde que les PF, % des pays ont une croissance du PIB en augmentation et 57 % en diminution. Il semble qu'il y ait moins de PF qui ait une augmentation que ceux qui ont une diminution dans son taux de croissance du PIB.



Les trois colonnes 98-01, 2002, 03-09 indiquent les années où les pays furent retirés de la liste noire.

On peut voir qu'en général, une plus faible quantité de PF ont eu une augmentation de leurs PIB si on compare les années AVANT et APRES le début de la chasse de l'OCDE.

4.2.2. Analyse de la moyenne de croissance du PIB sur une période de 5 ans, avant 1998, de 1998 à 2002 et 5 ans après 2002...

Si on ne regarde qu'un sous-groupe des PF, les 11 pays qui furent retirés de la liste noire en 2002. On pourrait penser que nous avons ici un groupe distinct qui pourrait peut-être donner de l'information intéressante. Il s'agit ici de pays pointés du doigt par l'OCDE qui après avoir passé 5 années sur la liste noire, se sont soumis aux demandes de l'institution internationale. Lorsqu'on compare la moyenne de la croissance du PIB pour les périodes

1993-1997 (avant liste noire), - (étant sur la liste noire), et 2003-2007 (après le retrait de la liste noire) on peut voir les résultats suivant :

- 6 pays ont eu une diminution de la moyenne de la croissance du PIB de la 1^{ere} à la 2^e période, par rapport à 5 qui ont eu une augmentation de la moyenne de la croissance.
- Si on compare le changement entre la 2^e et 3^e période, on voit que 5 pays ont eu une diminution de la moyenne de la croissance du PIB tandis que 6 ont eu une augmentation.
- On peut voir qu'un seul pays, St. Vincent et Grenadines, a eu une augmentation de la moyenne de la croissance du PIB entre les 3 périodes.

(Aruba, eu une diminution de la moyenne de la croissance du PIB entre les premières périodes, mais les données sont insuffisante pour les années subséquente et le pays ne sera pas utilisé.)

Nous avons donc 9 des 10 pays (si on enlève Aruba pour lequel nous n'avons pas de données suffisantes) qui ont eu un changement de direction dans la croissance. Ceci semble être une tendance non négligeable.

Si nous regardons tous les pays pour les mêmes périodes, on voit que sur les 191 pays, 60 % ont eu un changement de direction, et 40 % ont continué dans la même direction de croissance (soit en hausse ou en baisse).

Trois hypothèses possibles sont ici suggérées au sujet des données recueillies pour les 10 pays ayant été retirés de la liste noire en 2002 :

- c'est un hasard pur et simple
- Certains pays sont pour les clients à la recherche de planques fiables tandis qu'un autre groupe de clients est à la recherche de PF plus ouverts aux règles internationales.
- Il existe une autre raison... encore inconnue.

Pour contredire le fait de hasard, on pourrait penser que s'il s'agissait de hasard, on aurait retrouvé plus de pays avec une double augmentation ou double diminution (semblable à celles de St. Vincent) et que l'on retrouve lorsqu'on analyse les 191 pays.

On pourrait maintenant se demander quelles autres raisons pourraient influencer l'augmentation ou la diminution de la croissance, et pourquoi pour la moitié des pays, il semble que, avoir été sur la liste noire fut bénéfique tandis que pour l'autre moitié ce fut négatif.

4.3. Moyenne des PIB par groupes de pays

Si on regarde les pays par groupe on pourra peut-être voir une tendance.

Gardons donc les mêmes groupes que nous avons regardés précédemment, c'est à dire les pays ayant été rayés de la liste assez tôt, les pays ayant été rayés de la liste noire en 2002, et comme troisième groupe les pays ayant été rayés de la liste après 2002.

On pourrait penser que, si l'OCDE a raison, être sur la liste serait une mauvaise chose, et donc les pays devraient faire tout en leur possible pour coopérer et ainsi pouvoir être rayés de la liste.

On pourrait s'attendre donc voir une croissance réduite pour les pays qui sont sur la liste noire pour une période plus longue.

Si on regarde la moyenne des augmentations des PIB, avant et après 1998, nous voyons une petite augmentation (pour les 28 pays pour lesquels nous avons suffisamment de données).

1988-1997 1998-2007 différence

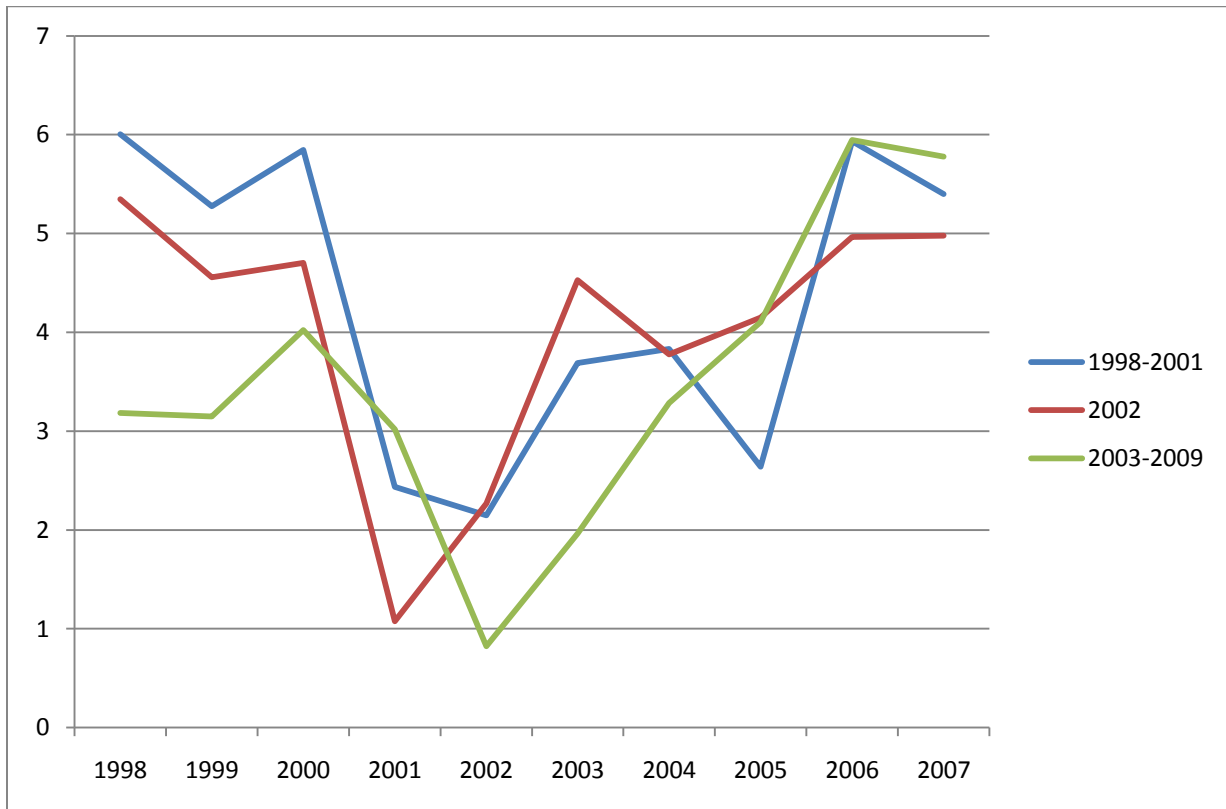
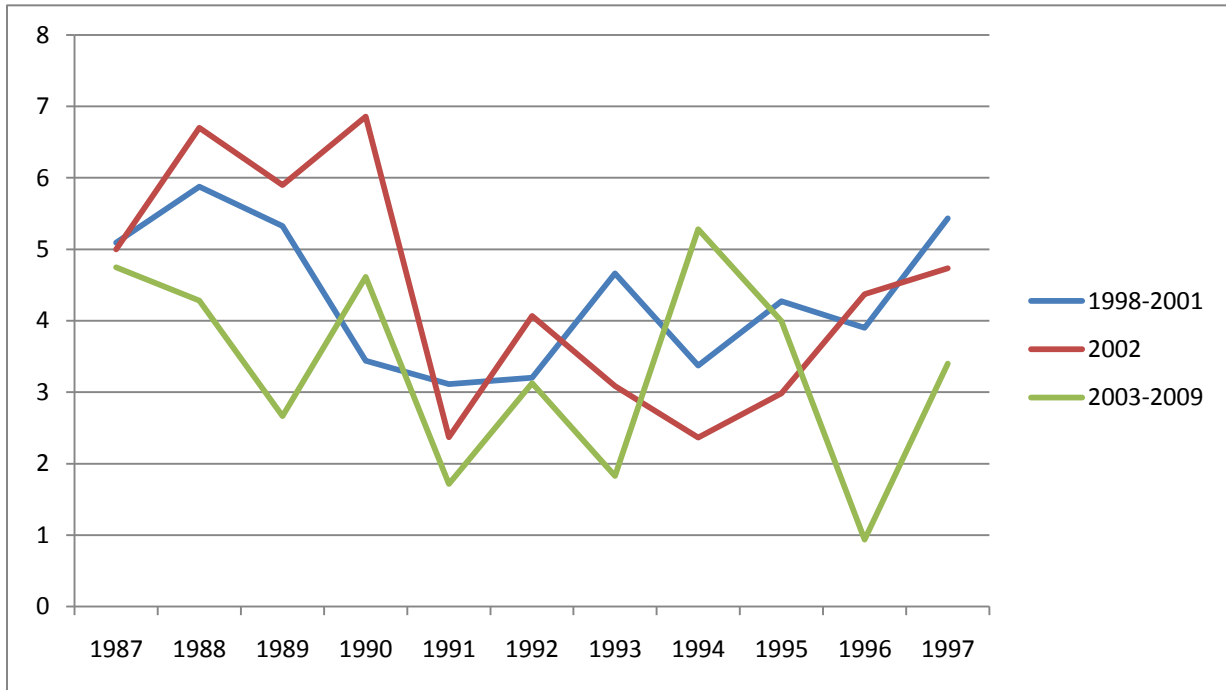
Moyenne de la croissance du PIB des 28 pays	3.767202	4.152627	0.385426
---	----------	----------	----------

Moyenne par groupe

1998 - 2001		4.653427	4.31047	-0.34296
2002		4.121564	3.941095	-0.18047
2003 - 2009		1.492791	4.25106	2.758268
2003-2009	sans le Liberia	3.18445	3.527271	0.342821

De façon graphique, il ne semble pas y avoir de tendance. Nous regardons ici les moyennes de croissance des PIB par groupe de pays, par année. On ne peut pas dire qu'un certain groupe de pays se démarque des autres.

Moyennes des croissances des PIB par groupes de PF par sortie de la liste noire (10 ans avant et après 1998)



4.4. Recherche sur 3 pays des caraïbes

Nous ne semblons pas pouvoir trouver une relation directe entre être ou non sur la liste noire et une hausse ou une baisse du PIB. Regardons maintenant 3 pays de la même région géographique, qui furent sur la liste noire dans des périodes semblable. Il s'agit des Barbade, des Antilles néerlandaises et des Îles vierges britanniques.

Les Barbade sont un cas un peu spécial... Ils sont sur la liste noire de 2000, mais en 2001 ils sont transférés directement sur la liste blanche, et ne seront plus considéré comme un PF dans les documents de l'OCDE.

Les Antilles néerlandaises sont sur la liste noire de 2000 mais disparaissent la même année.

Les Îles vierges britanniques disparaissent de la liste noire en 2002.

Nous nous trouvons donc en présence de 3 pays qui furent considérés comme PF non-coopératif par l'OCDE pour une période de 2 à 4 ans.

Voici donc une recherche faite en se servant des données de l'Economist Intelligence Unit (EIU). On utilise donc des données autres que le PIB pour essayer de quantifier la hausse ou la baisse de l'économie du pays qui pourrait être causé par le secteur bancaire.

4.4.1. Îles vierges britanniques

Pour les Îles vierges britanniques, nous semblons voir une indication d'une croissance positive du secteur financier, malgré que ce pays fût sur la liste noire jusqu'en 2002. Nous voyons une augmentation du pourcentage du PIB qui est attribué au secteur financier. Nous voyons aussi une augmentation constante dans le nombre de compagnies internationales qui sont enregistrées dans le pays. Le nombre de compagnie d'assurance est constant au cours de la période, et il y a une faible diminution dans le nombre de compagnie de fonds mutuel.

Îles vierges britanniques

année	%age du PIB attribué au secteur financier	# de compagnies internationales	# de compagnies d'assurance	# de fonds mutuel
1997	26%			
1998		300 000	145	1700
1999	36%	360 597	145	
2000		419 795	145	1500
2001	49.6%	470 029	145	

4.4.2. Antilles Néerlandaises.

Les Antilles Néerlandaises voient une croissance positive dans le nombre de banque internationale jusqu'en 2001 suivi d'une diminution de ce nombre. Le pays fut retiré de la liste noire en 2000. En 2002 nous commençons à voir un changement négatif dans la croissance du secteur bancaire, à la fois pour les banques locale et les banques internationales.

année	# de banques internationales	# de banques locales
1997	39	
1998	40	15
2000	45	24
2001	45	24
2002	42	7
2005	35	

4.4.3. Barbade

Il n'y a pas beaucoup de données (sur de longues périodes) pour les Barbade. On se servira donc de 2 groupes d'années différentes et de deux indicateurs différents. Nous voyons une petite baisse du pourcentage du PIB attribuable au secteur des finances (pour les années 1994 à 1998). Nous voyons aussi une stabilité dans le nombre de banques commerciales et internationales (pour les années 2003 à 2006). Nous voyons par contre une très grosse baisse dans le nombre de compagnies d'assurance pour les mêmes années.

année	%age du PIB qui est dans le domaine des finances	# de banque commerciale	# de banques internationales	# de compagnies d'assurance
1994	20%			
1995	20%			
1998	18%			
2003		6	56	453
2004		6	53	413
2006		6	54	178

4.4.4. Conclusion

Encore une fois, on semble être en présence de données où il n'y a pas de rapport directe entre la croissance de l'économie d'un pays et le fait qu'il ait été pointé du doigt par l'OCDE comme étant un Paradis fiscal.

5) Explication des résultats

Plusieurs ont essayé de voir si la campagne de l'OCDE avait fait une différence sur l'utilisation de PF ou de CFO.

Comme l'a énoncé Robert Kudrle (2008) 'même si la grande majorité des pays qui était sur la liste potentielle en 2000 avait 'acquiescé' aux demandes de transparence en 2004, il ne semble pas y avoir eu d'effet sur l'utilisation de PF aux fins d'évasion fiscale pour les individus. Le rapport semble indiquer que le problème (la raison de cet échec) viendrait du fait que les investisseurs fraudeurs n'ont pas très peur de se faire prendre, et que les pénalités seraient assez faibles en relation avec les forts gains possibles. (Kudrle 2008, p.19)

Il est difficile de voir s'il y a changement dans le comportement des gens dans leurs investissements. Il ne semble pas y avoir eu de relation entre le fait qu'un pays soit sur la liste noir, grise ou blanche et le niveau d'augmentation du PIB. Il semble bien que pour certains pays (comme Monaco et Andorre), le fait d'être sur la liste noir était quelque chose de positif (l'augmentation du PIB fut supérieure à celui des autres pays de sa région). Dans le cas d'autres pays, ce fut plutôt le contraire. Être sur la liste noire fut négatif. Pour d'autres encore, on ne peut pas conclure d'un côté ou de l'autre.

Il faut aussi se rendre à l'évidence qu'il existe plusieurs autres raisons qui pourrait être à l'origine des fluctuations de PIB, entre autres :

- la crise financière asiatique (1997),
- la crise financière mondiale de 2008,
- les scandales de WorldCom en 2002, Enron en 2001,

- loi de 2004/5 sur les dépôts bancaires en Europe,
- les discours d'Obama au sujet des Iles Caïmans (sur plusieurs années)
- les fraudes bancaires au Liechtenstein 2008

Plusieurs explications sont possibles, et ne sont ici qu'énumérées en guise d'hypothèses.

Lorsqu'un pays a eu une croissance de PIB supérieure alors qu'il était sur la liste noire, on pourrait se dire qu'étant sur la liste, les investisseurs se sont précipités pour y investir leurs économies, sachant qu'il seraient plus en sécurité grâce au secret bancaire supérieur.

Autre possibilité, étant donné que le pays était sur la liste noire, les investisseurs étaient sous l'impression que le pays serait dans l'obligation de changer ses pratiques à l'avenir, et le pays devint plus attrayant pour ces investisseurs à la recherche d'un endroit éthique.

5.1. Analyse des résultats des moyennes de croissance (10 ans et 5 ans) :

Regardons la moyenne de croissance du PIB pour les années 1988-1997 et 1998-2007. La croissance économique des pays qu'on pourrait identifier comme étant devenu plus coopératif (ce qui leurs auraient donné une entrée sur la liste grise ou blanche), on peut voir que des 11 pays ayant eu une bonne mention entre les années 1998 et 2001, 7 ont eu une baisse de croissance du PIB par rapport à 4 qui ont eu une hausse. En comparant ce résultat avec les 2/3 des 190 pays qui suivent la tendance à une augmentation du PIB, il semblerait démontrer des résultats contraires à la norme. Être rapidement décrit comme étant un PF coopératif impliquerait une baisse de croissance économique.

En regardant les tendances sur des périodes de 5 ans, (où on regarde la moyenne des croissances), les données semblent nous dire que pour les pays qui furent sur la liste noire pour un certain nombre d'années (soit 5)⁴, la tendance pour ces pays est le changement, soit une hausse suivie d'une baisse, ou l'inverse. Encore une fois, ce résultat semble être en opposition à ce que nous voyons si nous exécutons le même test sur tous les pays.

Pour les 5 pays qui sont resté sur la liste noire pour plus de 6 années (près de 10 dans certains cas), on voit un résultat différent. On peut voir dans le cas de Monaco et Andorre, comme semblait le démontrer les analyses annuelles, une tendance à une augmentation de la croissance. Dans le cas du Liechtenstein, nous voyons une tendance à la diminution de la croissance. Est-ce qu'il s'agirait ici de deux types de PF différent, confronté à deux types d'investisseurs ?

5.2.Problèmes avec l'utilisation du PIB comme indicateur.

On pourrait se demander si l'utilisation du PIB est un bon indicateur de la relation qui existe entre l'économie réelle d'un pays et le niveau d'investissement que peut y apporter les étrangers.

Voici un exemple qui pourrait être perçu par notre étude du PIB. En utilisant un exemple de transfert de production: si une compagnie de Cincinnati transfère sa production en Irlande pour y avoir accès à un impôt réduit, on voit une baisse du PIB aux États-Unis et une hausse du PIB en Irlande. C'est assez simple. Si par contre un individu américain décide d'investir ses économies dans un paradis fiscal, et que cet argent est ensuite prêté à des compagnies américaines, on ne verra pas grand changement aux états unis, sauf peut-être le manque à gagner sur l'impôt non collecté des intérêts ou dividendes si il s'avère que le citoyen essaye de tricher le fisc.

⁴ On compte comme 5 années les 2 années sur la liste provisoire (de 1998 à 2000) et les 3 ans sur la vraie liste noire (de 2000 à 2002)

On pourra voir une petite hausse du PIB du paradis fiscal, et ce grâce au travail exécuté par les courtiers, banquiers, avocats, comptables qui exercent leur profession dans le PF. Si on multiplie cette petite hausse par un nombre grandissant d'investisseurs, on pourrait alors voir une hausse du PIB du PF.

5.3.Problème possible avec les îles caïmans

Les îles Caïmans nous indiquent que les listes de l'OCDE ne sont pas les seules à influencer la croissance d'un pays. Il y a plusieurs autres facteurs. Même si le président Obama adore citer les Îles Caïmans comme exemple de pays tricheur, ce pays ne fut jamais sur la liste noire de l'OCDE car dès le tout début il décida de collaborer.

Kurt Tibbets, l'ex-Premier ministre des Îles Caïmans indique avec désarroi que son pays a des difficultés avec les compagnies qui fuit ce centre offshore, et ce malgré le fait que le pays collabore avec les demandes de l'OCDE sur la transparence. Même si elle est passée de la liste grise à la liste blanche, les effets néfastes de la mauvaise publicité les affectent beaucoup. M. Tibbets indique que lorsque les demandes de l'OCDE sont arrivées, il s'était empressé de tout faire afin que son pays ne soit pas sur la liste noire. Et c'est ce qui s'est produit. Comme on peut le voir dans le document de l'OCDE, ce pays n'était pas nommé comme étant non-coopérant.

5.4.Moyenne de PIB par groupe de pays

De même en regardant la moyenne de PIB par groupe de pays, on ne semble pas pouvoir trouver de relation entre l'augmentation ou la diminution du PIB et les dates auxquelles ces pays ont ou non décidé de coopérer internationalement.

5.5.Recherche sur 3 pays des caraïbes

Encore une fois, on semble être en présence de données où il n'y a pas de rapport directe entre la croissance de l'économie d'un pays et le fait qu'il ait été pointé du doigt par l'OCDE comme étant un Paradis fiscal.

6) CONCLUSION

Comme on l'a déjà dit, il existe autant de définitions de PF qu'il existe de PF. Certains sont pour des individus; d'autres seraient pour les compagnies. Le secret bancaire est à la base de certains, et les bas taux d'imposition à la base d'autres. Monaco, par exemple offre un taux d'imposition sur le revenu de 0 %. La Belgique, le Luxembourg et la Suisse sont reconnus pour le secret bancaire. Les Iles Caïmans sont reconnus pour le taux d'imposition nul pour les sociétés, et pour le secret professionnel des avocats et des comptables.

Il semble bien qu'on puisse faire dire presque n'importe quoi aux graphiques. Dans ce cas, si on se base sur la littérature, et les explications de certains on pourrait arriver à la conclusion que la liste noire de l'OCDE n'a pas réussi à punir les pays non-coopérant, et que étant donné qu'à la fin aucun pays n'y figure encore, que les menaces de sanctions furent assez pour faire en sorte que ces pays ont décidé de jouer avec les règles des grands.

Il serait sans doute juste de dire que chaque PF a aussi son type d'investisseur privilégié, et que cet investisseur décidera, tout dépendamment des circonstances, s'il va ou non continuer à faire affaire avec ce centre, ou si il va, quand ça ne fait plus son affaire, trouver un autre endroit pour faire des affaires.

Depuis l'avènement de la recherche par l'OCDE qui essayait d'identifier les PF et de la publication des listes noires, de nouveaux pays se sont rajoutés au club select de PF, sans toutefois être mis à la marge. Est-ce parce que ces nouveaux arrivants se conforment aux demandes de transparence, ou est-ce plutôt qu'il sont passé sous le radar. Le Ghana, le Riga (Latvia/Lettonie) sont 2 pays qui se sont affiché dernièrement comme étant à la recherche

d'investissement étranger, et ils se sont dits prêts à coopérer avec les fortunes qui sont à la recherche d'un sanctuaire. Il en existe sûrement d'autres, et d'autres encore voudrons joindre le club.

Bibliographie

- Alepin, Brigitte. *Ces riches qui ne paient pas d'impôts*. Montréal: Édition du Méridien, 2004.
- . *La crise fiscale qui vient*. Montréal: VLB, 2011.
- Attac - Alain Deneault. *Où va notre argent? Une fiscalité pour les riches*. Montréal: écosociété, 2006.
- Attac. *Les Paradis fiscaux ou la finance sans lois*. Paris: éditions mille et une nuits, 2003.
- Bern, Stéphane. *Le Figaro - International* : «On peut être un petit État et faire entendre sa voix». 11 17, 2010. <http://www.lefigaro.fr/international/2010/11/17/01003-20101117ARTFIG00627-on-peut-etre-un-petit-etat-et-faire-entendre-sa-voix.php> (accessed 11 11, 2012).
- Burkin, Jonathan K. *Tax Havens: International Avoidance and Evasion*. New York: Nova Science Publishers, 2011.
- Delalande, Nicolas. *Les batailles de l'impôt* - . Paris: Seuil, 2011.
- Deneault, Alain. *Comités de la Chambre des communes - FINA (40-3) - Témoignages - Numéro 055*. 02 01, 2011. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4914078&Mode=1&Language=F> (accessed 01 02, 2013).
- . *Offshore paradis fiscaux et souveraineté criminelle*. Montréal: écosociété, 2010.
- . *Paul Martin et compagnies*. Montréal: VLB, 2004.
- EIU. "Country Profile - Main report: April 1st 1999 - British Virgin Islands." *EIU.com*. April 1, 1999. http://www.eiu.com/index.asp?layout=displayIssueArticle&issue_id=533438053&article_id=1233438323 (accessed 01 06, 2013).
- Evans, David. "aug_ft_cayman.indd." *Faculty - Law School - Wayne State University*. 06 18, 2004. http://faculty.law.wayne.edu/tad/Documents/Country/David_Evans_offshore.pdf (accessed 07 30, 2012).
- FMI. *Offshore Financial Centers -- IMF Background Paper*. June 23, 2000. http://www.imf.org/external/np/mae/oshore/2000/eng/back.htm#II_C (accessed 11 20, 2012).
- Henk Elffers, Peter Verboon, Wim Huisman. *Managing and maintaining compliance*. La Hague: Boom Leagl, 2006.
- Kudrle, Robert. "The OECD's Harmful Tax Competition Initiative and the Tax Havens: From Bombshell to Damp Squib." *Global Economy Journal*, 2008: p.19.
- Leservoisier, Laurent. *Les paradis fiscaux*. Paris : Presses Universitaires de France, 1990.

- Marie-Salomé Rinuy, Christian Chavagneux. "Les entreprises françaises aiment les paradis fiscaux."
Alternatives Economiques n° 279, avril 2009.
- Obama. *Remarks By The President On International Tax Policy Reform | The White House*. Mai 4, 2009.
http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Remarks-By-The-President-On-International-Tax-Policy-Reform (accessed Juillet 16, 2012).
- OCDE. *Concurrence fiscale dommageable - un problème mondiale*. 1998.
- . *Pratiques fiscales dommageables - Organisation de coopération et de développement économiques*.
07 16, 2012.
<http://www.oecd.org/fr/ctp/pratiquesfiscalesdommageables/criteresdesparadisfiscaux.htm>
(accessed juillet 16, 2012).
- OCDE. *Project de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables*. 2006.
- OCDE. *Project de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables*. 2004.
- OCDE. *PROJET DE L'OCDE SUR LES PRATIQUES FISCALES DOMMAGEABLES*. 2001.
- OCDE. *Vers une coopération fiscale globale: Progrès dans l'identification et l'élimination des pratiques fiscales dommageables*. 2000.
- Palan, Ronen. *Tax Havens How Globalization Really Works*. Ithaca, New York: Cornell University Press, 2010.
- . *The Offshore World - Sovereign Markets, Virtual Places, and Nomad Millionaires*. Ithaca, New York: Cornell University Press, 2003.
- Roisman, J. *Ancient Greece from Homer to Alexandre*. Wiley Blackwell, 2011.
- taxhavens.biz. *Offshore Tax Havens - Tax Haven Barbados*. 01 01, 2011.
http://www.taxhavens.biz/caribbean_tax_havens/tax_haven_barbados/ (accessed 01 06, 2013).

Appendice A – listes des paradis fiscaux à différentes années

En 1998, il y a une liste de 47 pays, qui seront analysé afin de voir s'ils sont de vrai PF.

Liste blanche en 2000⁵ – de la liste de 1998, certains pays sont désigné comme étant coopératif :

les Bermudes, Chypres, Malte, Maurice et Saint Martin.

Liste noire de 2000 - Liste des 35 pays qui sont sur la liste des paradis fiscaux non-coopératif

Andorre
Anguilla – Territoire d'outre-mer du Royaume-Uni
Antigua et Barbuda
Aruba – Royaume des Pays-Bas
Commonwealth des Bahamas
Bahrain
Barbade (ce pays disparaîtra en 2001, et il se retrouvera sur la liste blanche)
Belize
Îles vierges britanniques – Territoire d'outre-mer du Royaume-Uni
Îles Cook – Nouvelle-Zélande
La Dominique
Gibraltar – Territoire d'outre-mer du Royaume-Uni
Grenade
Guernesey/Sark/Aurigny – Territoire indépendant de la couronne britannique
Île de Man – Territoire indépendant de la couronne britannique
Jersey – Territoire indépendant de la couronne britannique
Libéria
Liechtenstein
République des Maldives
République des Îles Marshall
Principauté de Monaco
Montserrat – Territoire d'outre-mer du Royaume-Uni
République de Nauru
Antilles néerlandaises – Royaume des Pays-Bas (saint martin)
Niue – Nouvelle-Zélande
Panama
Samoa
République des Seychelles
Ste Lucie
Fédération de St Christophe et Nevis
St Vincent et Grenadines
Tonga

⁵ Il existe aussi 6 ou 7 autres pays qui ne furent jamais nommés officiellement.

Turks & Caicos – Territoire d'outre-mer du Royaume-Uni
Îles vierges des États-Unis – Territoire extérieur des États-Unis
République de Vanuatu

En **2001**

5 pays avaient décidé de se conformer aux demandes. Il s'agit :
d'Aruba, de Bahreïn, de l'Ile de Man, des Antilles néerlandaises, et des Seychelles.
Tonga fut aussi retiré de la liste des juridictions non coopératives

En **2003**, 2 pays avaient décidé de se conformer aux demandes. Il s'agit :

Vanuatu – mai 2003

Nauru - décembre 2003

En **2004**, Les paradis fiscaux qui restent non coopératifs sont l'Andorre, la Principauté de Liechtenstein, le Liberia, la Principauté de Monaco et la République des îles Marshall.

En **2007**, le Libéria et les Iles Marshall promettent de se conformer aux principes de transparence et à l'échange d'information aux fins de taxation. Ils furent donc rayés de la liste des paradis fiscaux non coopératifs. Il n'en reste plus que trois : l'Andorre, la Principauté de Liechtenstein, et la Principauté de Monaco.

En **2009**, les trois pays qui sont toujours sur la liste promettent de se conformer aux principes de transparence et à l'échange d'information aux fins de taxation. Ils furent donc rayés de la liste des paradis fiscaux non coopératifs. La liste était donc vide.

Appendice B - moyenne de croissance du PIB – sur 5 années

Source – Banque Mondiale

Année de sortie	Pays	Code	1993-1997	1998-2002	2003-200	Hausse entre col 1 et 2	Hausse entre col 2 et 3	Direction
1998	Tonga	TON	2.456214	3.461662	0.367871	hausse	baisse	
1998	Isle of Man	IMY	3.871227	9.299707	6.199351	hausse	baisse	
1998	Seychelles	SYC	4.290279	2.694054	3.346399	baisse	hausse	
1998	Cyprus	CYP	3.379471	4.209935	3.864917	hausse	baisse	
1998	Barbados	BRB	2.936422	0.083457	2.554636	baisse	hausse	
1998	Malta	MLT	5.101732	3.176593	2.208291	baisse	baisse	continue
1998	Mauritius	MUS	4.956253	4.478981	4.093379	baisse	baisse	continue
2000	Bermuda	BMU	3.041561	4.320264	3.319756	hausse	baisse	
2000	San Marino	SMR	6.457746	4.928102	3.637873	baisse	baisse	continue
2001	Bahrain	BHR	4.750601	4.849999	7.128	hausse	hausse	continue
2002	Antigua and Barbuda	ATG	3.833262	2.948943	8.044939	baisse	hausse	
2002	Bahamas, The	BHS	2.824249	4.268021	1.395364	hausse	baisse	
2002	Grenada	GRD	2.256788	5.492152	3.56793	hausse	baisse	
2002	Panama	PAN	3.865829	3.355448	7.911909	baisse	hausse	
2002	Samoa	WSM	3.238479	4.640265	4.434968	hausse	baisse	
2002	Aruba	ABW	6.049954	1.653104	0.313709	baisse	baisse	continue
2002	Belize	BLZ	2.410475	7.123202	4.592659	hausse	baisse	
2002	Dominica	DMA	1.843918	0.283358	4.124316	baisse	hausse	
2002	St. Kitts and Nevis	KNA	5.748682	2.442437	5.187743	baisse	hausse	
2002	St. Lucia	LCA	2.620575	1.338516	3.80999	baisse	hausse	
2002	St. Vincent +Grenadine	VCT	2.554172	3.488817	4.975087	hausse	hausse	continue
2003	Vanuatu	VUT	3.612116	0.534364	5.467148	baisse	hausse	
2007	Liberia	LBR	11.87941	16.98	-1.24	hausse	baisse	
2007	Marshall Islands	MHL	0.669731	1.725709	1.53374	hausse	baisse	
2009	Andorra	ADO	3.565323	5.220846	5.475013	hausse	hausse	continue
2009	Monaco	MCO	1.353368	2.785654	5.017045	hausse	hausse	continue
2009	Liechtenstein	LIE	6.240847	3.933073	3.580123	baisse	baisse	continue

Appendice C – moyenne des croissances du PIB des PF sur des périodes de 10 années

avant et après 1998

retiré de liste noire	Pays	Code	1988-1997	1998-2007
1998	Maldives	MDV	9.743569	8.411707
1998	Tonga	TON	1.541194	1.914767
2000	Bermuda	BMU	1.613297	3.82001
2001	Bahrain	BHR	5.3475	5.989
2002	Antigua and Barbuda	ATG	3.579072	5.496941
2002	Bahamas, The	BHS	1.355467	2.831693
2002	Grenada	GRD	2.798392	4.530041
2002	Panama	PAN	3.323123	5.633679
2002	Samoa	WSM	1.153596	4.537617
2007	Liberia	LBR	-6.9655	7.87
2009	Andorra	ADO	3.500458	5.34793
2009	Monaco	MCO	2.055432	3.901349
1998	Isle of Man	IMY	5.24042	7.641376
1998	Seychelles	SYC	5.49644	3.020226
1998	Cyprus	CYP	5.103506	4.037426
1998	Barbados	BRB	1.327369	1.319046
1998	Malta	MLT	5.934082	2.692442
1998	Mauritius	MUS	5.417264	4.28618
2000	San Marino	SMR	4.423058	4.282988
2002	Aruba	ABW	7.624914	1.639011
2002	Belize	BLZ	6.754219	5.857931
2002	Dominica	DMA	2.544564	2.203837
2002	St. Kitts and Nevis	KNA	5.140139	3.81509
2002	St. Lucia	LCA	6.757891	2.574253
2002	St. Vincent and the Grenadines	VCT	4.305832	4.231952
2003	Vanuatu	VUT	3.532029	3.000756
2007	Marshall Islands	MHL	1.935097	1.629724
2009	Liechtenstein	LIE	4.899235	3.756598

	1988-1997	1998-2007	différences
Moyenne de la croissance du PIB des 28 pays	3.767202	4.152627	0.385426
Moyenne par groupe			
1998 – 2001	4.653427	4.31047	-0.34296
2002	4.121564	3.941095	-0.18047
2003 - 2009	1.492791	4.25106	2.758268
2003-2009 sans le Liberia	3.18445	3.527271	0.342821

Table des matières

1) Introduction.....	1
2) Que sont les paradis fiscaux ou centres financiers offshores?	3
2.1. Définition de paradis fiscaux	3
2.2. Définition de la finance offshore.	6
2.3. Historique.....	6
2.4. Bas taux d'imposition	7
2.5. Évolution.....	8
2.6. Raisons de l'existence des PF, autre que le secret bancaire et les bas taux d'imposition	10
2.7. Est-ce que les PF sont en déclin ?	10
2.8. Problèmes de la fiscalité des compagnies	12
2.9. Transfert de prix.....	12
2.10. Non double imposition et double non-imposition.....	12
2.11. Le non rapatriement des profits	13
3) Projet de l'OCDE sur les paradis fiscaux ou CFO.....	15
3.1. Pourquoi c'est un problème pour les pays	15
3.2. L'OCDE s'attaque au problème.....	16
4) Analyse statistique descriptive.....	19
4.1. Croissance PIB – visualisation graphique.....	19
4.1.1. Liste Blanche 2000.....	20
4.1.2. Pays retirés de la liste noir en 2001.....	24
4.1.3. Liste noire 2002	29
4.2. Moyenne des Croissances du PIB pour périodes plus longues.	34
4.2.1. Analyse de la moyenne de croissance du PIB sur une période de 10 ans,	34
4.2.2. Analyse de la moyenne de croissance du PIB sur une période de 5 ans,	35
4.3. Moyenne des PIB par groupes de pays	37
4.4. Recherche sur 3 pays des caraïbes	40
5) Explication des résultats.....	42
5.1. Analyse des résultats des moyennes de croissance (10 ans et 5 ans) :	43
5.2. Problèmes avec l'utilisation du PIB comme indicateur.	44
5.3. Problème possible avec les îles caïmans	45

5.4. Moyenne de PIB par groupe de pays	45
5.5. Recherche sur 3 pays des caraïbes	45
6) CONCLUSION.....	46
Appendice A – listes des paradis fiscaux à différentes années.....	50
Appendice B - moyenne de croissance du PIB – sur 5 années.....	52
Appendice C – moyenne des croissances du PIB des PF sur des périodes de 10 années.....	53

--

Attac - (Attac 2003)

Elffers - (Henk Elffers 2006)

Alepin (Alepin 2011) p.49-71

Burkin - (Burkin 2011)

Deneault - (Deneault 2010)

Palan - (Palan, The Offshore World - Sovereign Markets, Virtual Places, and Nomad
Millionaires 2003)

Palan - (Palan 2010)

Alepin - (Alepin, Ces riches qui ne paient pas d'impôts 2004) chap 12 p.183-88 OCDE

Attac - (Attac - Alain Deneault 2006) p.81-89

Deneault - (Deneault, Paul Martin et compagnies 2004)

Delalande - (Delalande 2011)